



RAPPORT SEMI-ANNUEL 2022 CAFI-2 – Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres au Gabon

Période du 01-01-2022 au 30-06-2022



Titre du Programme & Référence
<p>Titre du Programme : Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières au Gabon.</p> <p>Numéro de projet ID : 00129045</p>

Localité, Secteur/Thème(s) du Programme
<p>Localité : Echelle nationale.</p>
<p>Secteur/Thèmes/Objectifs : Accroître le potentiel de séquestration du carbone forestier grâce à l'expansion du réseau d'aires protégées ; Réduire/éviter les émissions futures du secteur agricole grâce à l'optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières.</p>

Organisations participantes
<ol style="list-style-type: none"> 1. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; 2. Ministère de la Forêt, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan climat (MFME) ; 3. Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation (MAEPA) 4. Conseil national climat (CNC) ; 5. Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) ; 6. Agence de développement agricole du Gabon (ADAG).

Partenaires de mise en œuvre et partenaire d'exécution
<p>Partenaires de mise en œuvre : ANPN, ADAG, CNC.</p> <p>Partenaire d'exécution : PNUD.</p>

Budget du Programme (US\$)
<p>Fonds : 5 000 000,00</p> <p>TOTAL : 5 000 000 USD</p>

Durée du Programme (mois)
<p>Durée totale (mois) : 36</p> <p>Date de démarrage : 01/07/2020</p> <p>Date de réunion du 1^{er} COPIL : 05/11/2020</p> <p>Date de clôture actuelle : 31/07/2023</p>

Evaluation du Programme
<p>Evaluation (le cas échéant)</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Date :</p> <p>Evaluation à mi-parcours (le cas échéant) :</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Date:</p>

Soumis par :
<p>Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Gabon</p>

Table des matières

1.	Données clés du programme CAFI-2.....	5
2.	Résumé exécutif.....	6
3.	Brève présentation du programme	7
3.1.	Objectif Général.....	7
3.2.	Objectifs spécifiques et résultats attendus du programme	8
3.3.	Contexte du rapport.....	10
4.	Etat d'avancement des activités prévues dans le PTBA pour l'année 2021 par Effet et par Produit	11
5.	Résultats du Programme.....	24
5.1	Contribution aux impacts du cadre de résultats de CAFI et présentation des progrès par effet et produits du programme	24
5.2	Progrès par effet et produits du programme	25
5.4	Contribution du programme à l'atteinte des Indicateurs du cadre de résultats de CAFI	32
5.5	Contribution du programme à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention	34
6.	Exécution financière	36
7.	Gestion participative.....	40
8.	Thèmes transversaux	40
8.1.	Gouvernance	40
8.2.	Genre	41
8.3.	Peuples Autochtones.....	42
8.4.	Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)	42
8.5.	Respect de normes environnementale et sociale	42
a)	Etude d'impact environnementale et sociale	42
b)	Mesures prises afin d'assurer le respect des sauvegardes	42
c)	Gestion des plaintes et recours	43
9.	Gestion des risques	46
11.	Modalités de suivi	53
12.	Révisions programmatiques (le cas échéant)	54
13.	Communication and promotion	54
14.	Difficultés rencontrées, mesures prises et leçons apprises	55
15.	Conclusion, recommandations et perspectives 2022	55
16.	Récapitulatif des livrables et travaux rendus.....	57

Liste des acronymes

ADAG :	Agence de développement agricole du Gabon
AGEOS :	Agence gabonaise d'études et d'observation spatiale
ANPN :	Agence nationale des Parcs nationaux
CAFI :	Initiative pour les forêts d'Afrique centrale
CCNUCC :	Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques
CDN :	Contribution déterminée au niveau nationale
CIN :	Cadre d'investissement national
CNC :	Conseil National Climat
COPIL :	Comité de pilotage
CPDN :	Contribution prévue déterminée au niveau national
CPLE :	Consentement préalable, libre et éclairé
DG :	Directeur Général / Direction générale
GES :	Gaz à effet de serre
HSC :	Haut stocks de carbone
HVC :	Haute valeur de conservation
IRN :	Inventaire des ressources naturelles
MAA :	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MFME :	Ministère de la Forêt, de la Mer, et de l'Environnement
ONG :	Organisations non gouvernementales
PN :	Parcs nationaux
PND	Plan National Développement (ou PSGE)
PNAT :	Plan national d'affectation des terres
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
PSGE :	Plan stratégique Gabon Emergent
US\$:	Dollar américain
ZPA :	Zones de production agricole

1. Données clés du programme CAFI-2

Titre du Programme	CAFI-2 – Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de productions de cultures vivrières au Gabon.
Localité, Secteur/Thème et objectifs du Programme	Echelle nationale / Accroître le potentiel de séquestration du carbone forestier grâce à l'expansion du réseau d'aires protégées ; Réduire/éviter les émissions futures du secteur agricole grâce à l'optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières.
Partenaires de mise en œuvre / partenaire d'exécution	Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG), Conseil National Climat (CNC) / Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).
Organisations participantes	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; ministère de la Forêt, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan climat (MFME) ; ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) ; Conseil national climat (CNC) ; Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) ; Agence de développement agricole du Gabon (ADAG).
Budget du Programme (USD)	5 000 000 USD
Durée totale programme (mois) :	36 mois
Date d'approbation du programme par le Conseil d'administration de CAFI	08/05/2020
Date de lancement officiel/Démarrage effectif :	01/07/2020 (signature du Prodoc) 05/11/2020 (1 ^{er} COPIL)
Date de clôture originale	31/07/2023
Date de clôture actuelle	31/07/2023
Décaissements au 30/06/2022	542 543 USD
Dépenses globales depuis le début du projet (USD) au 30/06/2022	1 172 002 USD
Taux de consommation	
Contact (Nom, titre, organisation participante)	PNUD : Francis JAMES, Représentant Résident ; Yvonne PAMBO, Assistant Représentant Résident / Programme ; Mirana RAHIRAVOLA, Operations Manager ; Guilhem RIBAUCCOUR, Chargé de projets environnementaux / Référent CAFI-2 ; Ketty AKOUSSA, Analyste aux Finances/PMSU ; Irice BOUKANDOU, Assistante Administrative et Financière CAFI-2.

2. Résumé exécutif

Le PNUD a développé un partenariat avec le gouvernement du Gabon et le CAFI (Initiative pour les forêts de l'Afrique centrale) dans le cadre de l'exécution du projet **CAFI-2** : « Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières au Gabon ». Ce projet de \$5M a débuté en 2020 pour une durée de 36 mois, et a pour objectif général de tenir l'engagement pris par le Gabon dans le cadre du PND à l'égard de la CCNUCC en mettant en œuvre des « solutions naturelles pour le climat » à l'échelle nationale qui augmentent la séquestration du carbone et réduisent les émissions de carbone grâce à une meilleure gestion des terres.

En tant qu'agence d'exécution du projet CAFI-2, le **PNUD** assure le rôle d'agence fiduciaire et de supervision auprès des trois (3) partenaires nationaux chargés de la mise en œuvre des activités que sont :

- Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) ;
- Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG) ;
- Conseil National Climat (CNC).

La date officielle de début du projet (signature du document de projet et transfert des fonds) est le 31 juillet 2020, cependant les activités n'ont commencé qu'à partir de l'année 2021 -à considérer donc en pratique comme la première année d'exécution du projet. Au cours de l'année 2020, les actions principales ont consistées au lancement du programme à travers notamment la conduite des micro-évaluation des trois (3) partenaires de mises en œuvre (conformément aux procédures HACT du PNUD), l'élaboration des Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA) et à la tenue du premier Comité de Pilotage (COPIL).

Le présent rapport du projet rend compte des **activités réalisées durant le premier semestre 2022**.

Il prend aussi en compte les activités prévues, les difficultés rencontrées qui influent sur l'exécution des activités afin de recadrer en cas de besoin les stratégies d'intervention. Pour l'exercice 2022, et pour chaque partenaire d'implémentation les principales activités retenues se sont orientées vers :

- ✓ **ADAG** : la poursuite des travaux de construction du bâtiment abritant les futurs laboratoires de Système d'information géographique (SIG) et d'analyse des sols ; la poursuite des travaux de l'unité juridique agricole avec l'élaboration du rapport de recommandations juridiques ; la livraison du matériel et équipements de laboratoire SIG pour renforcer les capacités du ministère de l'Agriculture.
- ✓ **ANPN** : la signature de l'accord entre WCS et le PNUD pour tenue de la formation d'inventaires des ressources naturelles des 10 agents de terrains ; le recrutement des 10 agents de terrain et des 6 consultants socio-éco ; le début des travaux des consultants en planification, analyse et affectation des terres sur la proposition d'extension des Aires

Protégées ; la livraison du matériel électronique des agents de terrain et écogardes.

- ✓ **CNC** : le remboursement de la prise en charge des deux consultants du CNC dans le cadre de l'appui aux travaux pour les paiements basés sur les résultats ; l'élaboration des TdR de l'administrateur technique et du juriste pour mise en place du SIS.

3. Brève présentation du programme

3.1. Objectif Général

L'**objectif général** du Programme est d'appuyer le Gouvernement gabonais dans ses efforts de protection de l'environnement et d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Le Programme vise spécifiquement à **1) accroître le potentiel de séquestration du carbone forestier** grâce à l'expansion du réseau d'aires protégées et à la prévention de tout empiètement dans ces périmètres, et **2) éviter ou réduire les émissions futures du secteur agricole** tout en répondant aux besoins en consommation alimentaire du pays grâce à l'optimisation de l'utilisation des terres pour le secteur agricole. L'ensemble de ces mesures limitera les zones de grande valeur converties à une utilisation commune des terres, réduira les émissions et augmentera les stocks de carbone.

- ⇒ **Effet 1 : Le potentiel de séquestration du carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées et de zones tampons protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo**

Les forêts naturelles qui ne bénéficient pas d'une certaine forme de statut de protection en Afrique centrale sont souvent affectées à des activités de foresterie commerciale qui produisent la majorité des émissions de CO₂ au Gabon. Ainsi, la création de réseaux d'aires protégées a été un point d'ancrage de la stratégie de développement durable du Gabon et une plateforme centrale pour assurer le potentiel de séquestration à long terme du carbone de ses forêts tropicales. Les Républiques du Gabon et du Congo étudient actuellement la possibilité de créer des *aires protégées transfrontalières*, ce qui résoudrait plusieurs différends frontaliers résultant de la délimitation vague des frontières entre les deux pays pendant la période coloniale. Ces zones préserveraient et augmenteraient également les stocks de carbone dans plusieurs sites de conservation prioritaires. Le Programme proposé augmentera le potentiel de séquestration du carbone forestier à la faveur d'une augmentation envisagée de la superficie des aires protégées d'environ 605 000 hectares, dont environ 400 000 hectares seront reclassés à partir de permis forestiers existants.

- ⇒ **Effet 2 : Les émissions futures du secteur agricole sont évitées ou minimisées tandis que les besoins de consommation alimentaire du Gabon sont satisfaits. En effet, la capacité du ministère de l'agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres est renforcée afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire.**

L'économie gabonaise est fortement tributaire du secteur pétrolier (50 % du PIB et 80 % des exportations) et des importations alimentaires destinées à la consommation nationale (85 % des besoins). Cependant, les contraintes qui pèsent sur le développement du secteur agricole sont nombreuses : pauvreté des sols, faiblesse des rendements, niveau élevé de l'urbanisation et pénurie et cherté relative de la main-d'œuvre agricole. Ces contraintes empêchent le secteur agricole gabonais de concurrencer les produits importés des pays voisins.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement a fait du développement stratégique des centres/pôles régionaux agricoles une priorité afin d'accroître la production de denrées alimentaires et de développer les cultures de rente potentielles (notamment l'huile de palme, le cacao, le café et la canne à sucre). Dans le même temps, le gouvernement parraine le programme « Planification nationale de l'affectation des terres et surveillance forestière pour promouvoir des stratégies de développement durable pour le Gabon » dans le cadre de sa participation à l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI). Le Programme vise à élaborer un Plan national d'affectation des terres (PNAT) qui alloue des terres à l'agriculture, ainsi qu'à d'autres usages. Le Programme CAFI-2 vise à renforcer ces efforts en fournissant un appui technique au ministère de l'Agriculture pour qu'il se lance pleinement dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire avec un taux net de déforestation nul. Cela se fera principalement par la fourniture d'un appui technique pour 1) créer une unité de soutien juridique au sein du ministère, 2) améliorer la carte des sols existante (dressée en 1963), 3) réaliser des analyses détaillées de l'aptitude à l'agriculture pour le riz et le maïs, et de l'intensification du soja, du manioc et de la banane, et 4) renforcer les capacités du ministère par la création de SIG et de laboratoires d'analyse des sols et la formation et le transfert de capacités au profit des agents du ministère.

3.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus du programme

Pour la **Composante 1/ANPN – Expansion des aires protégées**, le Programme vise à traduire les frontières des pays de la région et les activités transfrontalières illégales en zones tampons et parcs protégés transfrontaliers. Pour la **Composante 2/ADAG – Optimisation de l'utilisation des terres**, le Programme vise à faciliter la réglementation du régime foncier et de la procédure d'obtention de permis agricoles, ainsi qu'à fournir un appui technique au MAA pour la conduite du processus d'optimisation de l'utilisation des terres.

Précisément, suivant le cadre de résultats du document de programme et du PTA trisannuel les résultats attendus sont :

- ⇒ **ANPN** : 400 000 nouveaux hectares sont protégés ; 500 000 ha de concessions forestières sont reclassés en aires protégées ou forêt HVC :

 - Des évaluations de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées et de zones tampons sont effectuées ;

- Les zones écologiques sensibles et les zones à haute valeur de conservation (HVC) sont identifiées le long des régions frontalières contestées ;
 - Des études socioéconomiques, y compris la cartographie participative, dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées et des zones tampons envisagées sont effectuées ;
 - Les informations recueillies à partir d'enquêtes de terrain et enquêtes socio-économiques sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers ;
 - Des consultations publiques sont menées, avec la participation de la République du Congo, et le processus du « consentement préalable, libre et éclairé » (CPLÉ) est conclu pour tous les villages concernés ;
 - La Commission nationale d'affectation des terres est mobilisée pour l'intégration des nouvelles aires protégées au Plan national d'affectation des terres ;
 - Les frontières des parcs sont délimitées avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques avec les communautés locales représentatives ;
 - Les parcs sont protégés contre tout empiètement et activités illégales.
- ⇒ **ADAG** : La capacité du ministère de l'Agriculture est renforcée dans le cadre de l'optimisation de l'utilisation des terres, afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire :
- Une unité juridique agricole est créée ;
 - Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres ; en particulier, grâce à un appui technique pour améliorer la carte nationale des sols et le transfert de capacités pour mener des études d'aptitude des sols à l'agriculture et de planification de l'occupation des terres pour les cultures prioritaires ;
 - Un laboratoire de Systèmes d'information géographique (SIG) est créé, et les capacités techniques sont développées au sein du ministère de l'Agriculture pour saisir, stocker, manipuler, analyser, gérer et présenter des données spatiales ou géographiques ;
 - Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère de l'Agriculture sont renforcées pour évaluer la fertilité des sols pour l'activité agricole.

Enfin, le programme a développé une troisième composante « transversale » mis en œuvre par le **Conseil National Climat (CNC)** visant à assurer une coordination efficace entre les différents Programmes CAFI au Gabon et appuyer les travaux de gestion des données carbonées et PBR.

3.3. Contexte du rapport

Contexte national

Pays à revenu intermédiaire et jouissant d'un niveau élevé de développement humain, le Gabon se caractérise par la stabilité de son environnement politique. Son modèle économique a été longtemps basé sur l'exploitation des ressources minières, principalement le pétrole. Cette dépendance, conjuguée à la baisse tendancielle du prix du pétrole, a engendré un recul du PIB par habitant de 33% depuis 1980. Ce décrochage, qui s'est accéléré depuis 2000, se reflète sur les recettes budgétaires (15,4% du PIB en 2020 contre 31,5% en 2000), le compte courant extérieur (-9,0% du PIB en 2020 contre 18,5% en 2000) et la dette publique (74,7% du PIB en 2020 contre 21% en 2000). L'impact de la Covid-19 sur les indicateurs économiques en 2021 est resté négatif semblablement à la situation de l'année 2020 car la crise sanitaire de la COVID-19 a amplifié certaines contraintes structurelles de l'économie Gabonaise.

Sur le plan des ODD, des progrès sont réalisés en matière d'accès aux services de base (éducation, santé, eau, énergie...) d'égalité des sexes, d'autonomisation de la femme. Concernant la protection de l'environnement, le Gabon reste un champion avec des initiatives entrevoyant l'atteinte des ODD 12 à 15 d'ici 2030. Cependant, les résultats sont mitigés dans les autres domaines (ODD 1-2-5-6-9-10-11), voire parfois faibles (ODD 16-17). A titre d'exemple, le niveau de la pauvreté stagne depuis la décennie 2000 autour de 30% et les inégalités (de revenu/emploi, d'accès aux SSB et de localités) persistent du fait, entre autres, des contraintes structurelles (capital humain, environnement des affaires, attractivité des territoires, sécurité alimentaire, efficacité des dépenses publiques ...). Ces difficultés sont accentuées par la COVID-19 avec le risque de remise en cause de certains gains sur le plan social et d'inflexion négative de la trajectoire des ODD à l'horizon 2030.

En dépit de cette situation, l'économie Gabonaise recèle d'énormes opportunités pour rebondir et accélérer sa transformation structurelle via notamment le développement de l'économie verte. En début d'année 2021, le Gabon a adopté le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) comme principale stratégie du développement du Pays dans le but de d' « accélérer la transition vers 'l'après-pétrole' » de l'économie du pays, «en accélérant les nouveaux moteurs de croissance et en repensant le modèle social». Il s'agit, entre autres, de faire passer, d'ici 2025, le poids du secteur pétrole dans le PIB gabonais en-dessous des 20 %, contre 33% actuellement. Les autres défis annoncés sont ceux de produire localement plus de 50 % de la consommation alimentaire d'ici 2025, et de faire tomber le pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté à moins de 25 % de la population, contre 35 % aujourd'hui. Le Gabon a soumis début 2021 un deuxième cadre national d'investissement qui a été approuvé par le Conseil d'administration de CAFI en mars 2021. Son objectif est de respecter l'engagement du Gabon envers la Convention Climat (CCNUCC) en mettant en œuvre des "solutions naturelles pour le climat" à l'échelle nationale, qui réduisent les émissions de dioxyde de carbone grâce à des investissements dans la foresterie communautaire, la recherche scientifique, les pratiques de gestion durable des forêts, les systèmes d'aires protégées et la capacité du gouvernement.

Du 05 au 08 juillet 2022, le Gabon a accueilli deux événements parallèles de grande envergure : la 19ème Réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) et la revue annuelle du partenariat entre le Gabon et l'Initiative pour les Forêts d'Afrique centrale (CAFI). Dans ce contexte, le Gabon a signé avec le Secrétariat CAFI et le PNUD, trois (3) nouveaux programmes dans le cadre du 3-ème cycle de programmation CAFI et des premiers paiements basés sur les résultats. Autant de projet visant à accompagner le Gabon dans ses efforts de réduction des émissions de carbone et notamment à travers : la protection des Aires Protégées ; une campagne de verdissement et de sensibilisation des populations en milieu urbain ; et le renforcement de la gouvernance climatique.

4. Etat d'avancement des activités prévues dans le PTBA pour le premier semestre 2022 par Effet et par Produit.

A. ANPN/PNUD : Composante (1) - Expansion des aires protégées.

Au cours du premier semestre 2022 – Pour la **Composante (1)** et dans le cadre du partenariat entre l'**ANPN** et le PNUD, le Comité de Pilotage (COPI) s'est tenu **28 avril 2022** pour validation du Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA), et poursuite de la mise en œuvre du projet.

A la suite de la validation du PTBA, l'ANPN a procédé au **recrutement des consultants** prioritaires pour le début de mise en œuvre des activités :

- 2 spécialistes en faune ;
- 2 botanistes ;
- 6 agents de terrains ;
- 2 experts nationaux en études socio-économiques ;
- 4 assistants aux experts nationaux en études socio-économiques ;
- 1 assistant en communication.

La première cellule des **10 agents de terrain** constituée des 2 spécialiste en faune, 2 botanistes et 6 assistants débiteront les missions de terrain à partir du quatrième trimestre 2022.

A la demande de l'ANPN, ces 10 agents de terrain effectueront une **formation** aux méthodologies d'inventaires des ressources naturelles (IRN) à la Lopé au CEDAMM – le centre de formation de Wildlife Conservation Society (WCS). Cette formation s'inscrit dans le cadre de la réalisation du Produit (1) du Plan de Travail Annuel : « Des évaluations biologiques de base des extensions proposées d'aires protégées et de zones tampons sont effectuées ». Les Termes de Références disponible en annexe préparées par l'ANPN définissent les enseignements qui seront prescrits aux consultants par les formateurs et différents partenaires scientifiques du Gabon :

- Le but et l'objectif du projet ;
- Le système de navigation en forêt ;
- La méthodologie de la mise en place des parcelles et de la mesure des arbres et lianes ;
- Les techniques de collecte et de montage des échantillons botaniques ;
- La méthodologie de collecte des échantillons du sol et de traitement au laboratoire ;
- La méthodologie d'inventaire faunique ;
- La préparation des missions et les mesures de sécurité en forêt ;
- La comptabilité des missions ;
- La gestion et entretien des matériels et équipement.

L'accord a été signé entre le Représentant Résident du PNUD, le Directeur Général de WCS et le Secrétaire Exécutif de l'ANPN, le 01 juillet 2022.



Aussi, les 6 consultants qui conduiront les **études socio-économiques** dans les villages aux alentours des 4 zones envisagées d'extension des Aires Protégées ont aussi été recrutés. Les 2 experts rendront la note d'orientation méthodologique au mois d'octobre.

Par ailleurs, à la demande de l'ANPN le binôme des deux **consultants en planification, analyse, et affectation des terres** a été recruté par le PNUD au cours du deuxième trimestre 2022. Ils seront chargés de rassembler les données pour formuler la proposition d'extension des parcs transfrontaliers. Une réunion de démarrage entre le PNUD, l'ANPN et les consultants est prévue pour le mois de juillet 2022. Le premier livrable est attendu avant la fin du mois de septembre - Cette note de cadrage permettra de donner les orientations méthodologiques de chacune des études qui seront menées sur le terrain mais aussi dresser un aperçu de toutes les questions liées aux démarches administratives, politiques, et sécuritaire – qui devront être résolues pour arriver à la proposition finale d'extension des Aires protégées.

Cependant, si les recrutements prioritaires ont été effectués pour lancer les premières activités du projet – certains recrutement/désignation doivent encore être effectués par l'ANPN au 2-ème semestre 2022 :

Recrutement	Réf. PTBA	Durée	Mission
1 consultant en analyse d'image satellite	Activité 1.2.1. a	1 mois	Apporter un soutien scientifique à l'identification et la cartographie des HVC sur les 4 zones du projet, à travers l'analyse d'image satellitaire et autres supports cartographiques.
1 consultant juridique, spécialiste en politique de conservation/affectation des terres	Activité 1.4.3. a	6 mois	Définir les réglementations régissant l'aménagement des Aires Protégées envisagées.
1 consultant en assistance conseil processus CPLE	Activité 1.5.1.b	TBD	Mise en place d'un guide et élaboration des orientations pour assurer la bonne conduite du processus CPLE.
1 ONG locale pour faciliter le CPLE	Activité 1.5.1.c	TBD	Faciliter la conduite du CPLE dans les villages proches des zones du projet.
2 OSC pour animer les consultations dans les villages	Activité 1.5.1.a	TBD	Animer les activités de consultations, de sensibilisations dans les villages, et la conduite du CPLE.

20 écogardes	Activité 1.8.1.a	TBD	Assurer la surveillance, la protection et la gestion des nouvelles Aires Protégées.
--------------	------------------	-----	---

Désignation/bonification	Réf. PTBA	Durée	Mission
1 agent AGEOS/ANPN	Activité 1.2.1.b	1 mois	Soutenir le travail du consultant en analyse d'image satellite (1.2.1.a), participer à l'analyse.
1 agent ANPN spécialiste SIG	Activité 1.4.2.a	12 mois	Soutenir le travail du binôme de consultant en planification, analyse et affectation des terres.
1 agent ANPN/AGEOS/DGFAP pour assister l'agent SIG et le binôme d'expert en PAA	Activité 1.4.2.c	4 mois	Soutenir le travail de l'agent SIG et du binôme de consultant en planification, analyse et affectation des terres.
2 agents MINEF-ANPN pour participer au processus légal	Activité 1.4.2.d	3 mois	Soutenir le travail du consultant juridique (1.4.3.a).

Enfin, concernant les **acquisitions**, le matériel informatique des consultants (ordinateurs) a été livré à l'ANPN au deuxième trimestre 2022. Aussi, les 50 pièges photographiques sont arrivés à Libreville et sont actuellement en dédouanement au MAE. Cependant – un certain retard a été accusé dans l'acquisition des équipements pour les agents de terrains et écogardes. Comme signalé dans le rapport annuel 2021, en raison de la pandémie de la COVID-19, ces achats (lits, tentes, glacières spécialisées, boussoles, etc.) ont été difficiles à trouver sur le marché local et international. Cependant, la grande majorité des équipements ont été trouvés à l'international, la livraison est prévue pour le quatrième trimestre 2022.

Tableau 1 - Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints au S1/2022.

Activités prévues dans le PTBA	Activités/actions réalisées	Résultats attendus	Résultats atteints/prochaines étapes	Réal. Physique en %	Réal. Financière en % (Dépenses / Budget TOTAL)	Sources de vérification
P.1.1.1 – Mise en place d’un réseau intensifié de parcelles et de transepts.	<p>Recrutement effectif des dix agents de terrains (2 spécialistes en faune, 2 botanistes, et 6 assistants de terrains).</p> <p>Achat et livraison du matériel informatique.</p> <p>Accord signé entre le PNUD, WCS et l’ANPN pour la tenue de la formation IRN des 10 agents avant le lancement des campagnes sur le terrain.</p>	Des évaluations de base des régions pour l’établissement d’aires protégées et de zones tampons sont effectuées.	<p>La formation des agents de terrains à la Lopé est planifiée pour le mois d’octobre – une fois le transfert des fonds effectif et la disponibilité du CEDAMM.</p> <p>Lancement des études sur le terrain au sortir de la formation IRN dès le mois de novembre.</p> <p>Deuxième lot d’équipement de terrain (sacs, tente, etc.) en cours d’acheminement sera réceptionné au quatrième trimestre 2022.</p>	30 %	25 %	Contrat signé ; lettre d’accord signée.
P.1.2.1 – Analyse des images satellites et établissement des cartes d’habitat.	<p>Les TDR pour le recrutement d’un consultant en analyse d’images satellites ont été élaborés et validés par les deux parties.</p> <p>Le matériel informatique (ordinateur) du consultant a été livré au mois d’avril 2022.</p>	Les zones écologiques sensibles et les zones à haute valeur de conservation (HVC) sont identifiées.	La mission du consultant n’a pas encore commencé. Son recrutement doit être effectué dès que possible.	10 %	5 %	Bon de commande, TDR signés.
P.1.2.2 – Levées aériennes des paysages des aires protégées	Cette activité n’a pas encore été initiée.	Les zones écologiques sensibles et les zones à haute valeur de conservation (HVC) sont identifiées.	Location de l’avion et réalisation des missions aériennes prévues à partir du quatrième trimestre 2022.	0 %	0 %	N/A
P.1.2.3 - Patrouilles à pied et levés supplémentaires sur le terrain au besoin	Cette activité n’a pas encore été initiée.	Les zones écologiques sensibles et les zones à haute valeur de conservation (HVC) sont identifiées.	Les agents AGEOS/ANPN effectueront des missions terrestres au quatrième trimestre pour la collecte de données sur le terrain.	0 %	0 %	N/A

<p>P.1.3.1 - Recrutement et formation de deux équipes socioéconomiques pour mener des enquêtes dans les villages.</p>	<p>Recrutement effectif des deux experts nationaux en analyse socio-économie et des quatre assistants.</p>	<p>Des études socioéconomiques, y compris la cartographie participative, dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées et des zones tampons envisagées, sont effectuées.</p>	<p>Les 6 consultants sont recrutés. Des séances de travail et de formation sont prévues à l'ANPN au cours du deuxième semestre – avant lancement des campagnes de terrain.</p> <p>Les 2 experts nationaux rendront leur premier livrable – la note méthodologique - au début du quatrième trimestre 2022.</p>	<p>15 %</p>	<p>0 %</p>	<p>Contrat signé.</p>
<p>P.1.3.2 - Mener les enquêtes de base sur les moyens d'existence dans les axes Nord et Sud /</p> <p>P.1.3.3 - Réaliser une cartographie participative spatialement explicite</p>	<p>Cette activité n'a pas encore été initiée.</p>	<p>Des études socioéconomiques, y compris la cartographie participative, dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées et des zones tampons envisagées, sont effectuées.</p>	<p>Mission de terrain planifiées pour le quatrième trimestre 2022.</p>	<p>0 %</p>	<p>0 %</p>	<p>N/A</p>
<p>P.1.3.4 - Poursuite des travaux dans la région pour la création de CCGL, HEC, la surveillance des moyens de subsistance et l'éducation environnementale.</p>	<p>Achat et livraison d'un deuxième véhicule 4x4 Toyota Land Cruiser.</p>	<p>Des études socioéconomiques, y compris la cartographie participative, dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées et des zones tampons envisagées, sont effectuées.</p>	<p>Les consultants sont équipés pour partir en mission au quatrième trimestre 2022.</p>	<p>10 %</p>	<p>16 %</p>	<p>PV de livraison.</p>
<p>P.1.4.1 - Engagement d'un expert technique en appui à la coordination de l'activité.</p>	<p>Recrutement effectif du binôme de consultants en planification, analyse et affectation des terres.</p>	<p>Les informations recueillies à partir d'enquêtes de terrain et enquêtes socio-économiques sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers.</p>	<p>Le consultant national a commencé le travail de recherche et de concertation avec divers parties prenantes (Commission Nationale des Frontières, Conseil National de sécurité). Il rendra sa note méthodologique avant la fin du mois de septembre.</p>	<p>25 %</p>	<p>0 %</p>	<p>Contrat signé.</p>

Produit 1.4.2 - Renforcement des capacités techniques nationales/transferts de connaissances	Matériel informatique livré (ordinateur).	Les informations recueillies à partir d'enquêtes de terrain et enquêtes socio-économiques sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers.	Désignation d'un agent ANPN / Spécialiste SIG dès le mois dès que possible.	10 %	5 %	Bon de commande.
P.1.4.3 - Appui juridique - Recrutement d'une expertise juridique pour définir les réglementations régissant l'aménagement des extensions des aires protégées envisagées.	Les TDR pour le recrutement d'un consultant juridique ont été élaborés et validés par les deux parties.	Les informations recueillies à partir d'enquêtes de terrain et enquêtes socio-économiques sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers.	La mission du consultant n'a pas encore commencé. Maintenant que les experts en PAA ont commencé les activités, son recrutement doit être effectué dès que possible.	10 %	0 %	TDR signés.
P.1.5.1 - Consultations et sensibilisation dans les villages.	Les TDR pour le recrutement des consultants pour mener les consultations publiques et mettre en place le Consentement Préalable Libre et Éclairé (CPLÉ) ont été élaborés et validés par les deux parties.	Des consultations publiques sont menées, avec la participation du Congo, et le processus du CPLÉ pour tous les villages concernés est conclu.	La mission du consultant n'a pas encore commencé. Son recrutement doit être effectué dès que possible.	10 %	0 %	TDR signés.
P.1.5.2 – Consultation/ sensibilisation à Libreville et déplacements internationaux des fonctionnaires du Congo pour participer aux accords bilatéraux.	Cette activité n'a pas encore été initiée.	Des consultations publiques sont menées, avec la participation du Congo, et le processus du CPLÉ pour tous les villages concernés est conclu.	Aucun. Cette phase du projet est prévue pour la fin d'année 2022 et premier trimestre 2023.	0 %	0 %	N/A
P.1.5.3 : Achat de matériels pour impressions et communication	L'ANPN a fait une demande de service au PNUD pour l'achat du matériel pour impression et communication.	Des consultations publiques sont menées, avec la participation du Congo, et le processus du CPLÉ pour tous les villages concernés est conclu.	Le PNUD procédera à cet achat dès que possible.	10 %	0 %	Liste de spécificités technique signée.

P.1.6.1 - Retraite CNAT.	Cette activité n'a pas encore été initiée.	Une retraite avec le CNAT est organisée pour garantir l'adhésion politique et l'intégration des nouvelles aires protégées au PNAT.	Activité non prévue pour 2022.	0 %	0 %	N/A
P.1.7.1 -Délimitation des frontières des parcs avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques.	Cette activité n'a pas encore été initiée.	Les frontières des parcs sont délimitées avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques avec les communautés locales représentatives.	Activité pas prévue pour 2022. Ces achats sont prévus pour le premier semestre 2023.	0 %	0 %	N/A
P.1.8.1 - Protéger les parcs contre tout empiètement et activités illégales	Matériel informatique en cours d'acheminement, livraison prévue pour mars 2022. Premier lot d'équipements de terrain (matériel électronique, pièges photo) réceptionné à Libreville – Dédouanement en cours. Livraison à venir au troisième trimestre 2022.	Les parcs sont protégés contre tout empiètement et activités illégales.	Cette activité est prévue en dernière phase du projet. Mais de nombreux achats ont été effectués en anticipation.	25 %	11 %	PV de livraison, bon de commande.
Produit 3 – Paiement du personnel ANPN et Activités d'assurance-qualité PNUD/HACT.	Prise en charge rétroactive du référent ANPN pour la période mars 2021-avril 2022. Dans le cadre du suivi d'assurance-qualité/HACT, un audit a été conduit par le cabinet d'audit EY au mois de mars 2022.	Les résultats du projet CAFI-2 sont atteints et les capacités techniques de l'ANPN sont renforcées.	Poursuite de la coordination de projet et du suivi HACT. Un nouveau spot-check du projet est prévu au mois d'octobre 2022.	N/A	46 %	Lettre de désignation du référent, rapport d'audit.

B. ADAG/PNUD : Composante (2) – Optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières.

Pour la **Composante (2)** et dans le cadre du partenariat entre l'**ADAG** et le PNUD, le Comité de Pilotage (COFIL) a aussi validé, le 28 avril 2022, le deuxième Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA), pour poursuite de la mise en œuvre des activités.

Dans la continuité de l'analyse documentaire, la cellule juridique a élaboré le **rapport de recommandations juridiques** dans le cadre de la rédaction du prochain projet de loi qui vise à : garantir l'accès équitable aux terres agricoles, la sécurisation de l'exploitation et des exploitants agricoles, la promotion des investissements publics et privés et la gestion durable des ressources en terres agricoles. Cependant, aucun atelier n'a encore été conduit avec les parties prenantes au 30 juin 2022, cela sera fait dès le deuxième semestre 2022.

Concernant les **missions de terrain d'échantillonnage des sols et SIG** – prochaine grande étape du projet – de réels défis dans l'acquisition du matériel de terrain se sont présentés ce qui retarde le début de ces missions. Le PNUD et l'ADAG y travaillent – une fois les livraisons finalisées les agents pourront être déployés sur le terrain. En anticipation, les deux cellules ont élaboré le plan de mission de terrain qui sera présenté lors d'un grand atelier de renforcement de capacités des agents au début du quatrième trimestre 2022.

Aussi, la **construction du bâtiment de laboratoires SIG et sols** poursuit son cours – malgré un retard important – le paiement de la troisième tranche au mois de mars 2022 a permis de poursuivre les travaux : pose des gaines, peinture, plomberie, carrelage, assainissements.



Enfin, concernant les **achats**, le matériel SIG et le matériel scientifique d'analyse des sols pour mise en fonctionnement des deux laboratoires sont en cours d'acheminement. La livraison du matériel SIG est prévue pour le troisième trimestre 2022, la livraison du matériel scientifique sols pour le quatrième trimestre 2022.

Tableau 2 - Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints au S2/2022.

Activités prévues dans le PTBA	Activités/actions réalisées	Résultat attendu	Résultats atteints/prochaines étapes	Réal. Physique en %	Réal. Financière en % (Dépenses / Budget TOTAL)	Sources de vérification
P.2.1.1 – Réaliser une étude documentaire et un examen des réglementations existantes comme première étape vers une réforme juridique.	Rédaction du rapport de recommandations juridiques.	Une unité juridique agricole est créée.	Unité juridique agricole constituée. Analyse documentaire et rapport de recommandations juridiques. Les prochaines étapes pour le S2 seront l'organisation de différents ateliers avec les parties prenantes pour concertation et rédaction du projet de loi.	60 %	65 %	Contrat de consultance, rapport d'activité.
P.2.1.2 – Faciliter la communication et l'échange d'informations entre les ONG partenaires de l'Etat et la société civile.	Cette activité n'a pas encore été initiée. 03 ateliers seront tenus au S2/2022 dans le cadre de l'élaboration du projet de loi et examen juridique.	Une unité juridique agricole est créée.	Tenu des 03 ateliers au cours du deuxième semestre 2022.	0 %	0 %	N/A.
P.2.1.3 – Rédaction du cadre juridique du décret réalisée par le conseiller juridique.	Le juriste en appui au consultant juridique pour l'examen et rédaction des textes juridiques a été désigné. Il accompagnera la cellule juridique dans la deuxième phase de rédaction du projet de loi.	Une unité juridique agricole est créée.	Appui et participation aux ateliers d'examen et de rédaction du texte juridique.	10 %	2 %	Contrat de consultance.
P.2.1.4 – Organisation de 3 ateliers avec les représentants du MAEPA, CNC, PNAT, ANPN, ONG et secteur privé	Cette activité n'a pas encore été initiée, elle est prévue pour le S2 2022.	Une unité juridique agricole est créée.	Acquisition des équipements pour la communication et tenue des ateliers à partir du deuxième semestre 2022.	0 %	0 %	N/A
Produit 2.2.1 - Amélioration de la carte des sols dressée dans les années 1981	Retard dans le démarrage des missions de terrain. Matériel partiellement livré.	Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres.	Réalisation des missions de terrains d'échantillonnage des sols dès que possible une fois l'ensemble du matériel livré.	30 %	43 %	Contrat de consultance, rapport d'activité. Bon de livraison du matériel.

<p>P.2.2.2 - Effectuer une analyse de l'aptitude à l'agriculture pour 5 cultures prioritaires.</p>	<p>Retard dans le démarrage des missions de terrain. Matériel pas encore livré.</p>	<p>Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres.</p>	<p>Réalisation des missions de terrains SIG dès que possible une fois le matériel livré.</p>	<p>20 %</p>	<p>43 %</p>	<p>Contrat de consultance, rapport d'activité.</p>
<p>P.2.3.1 - Recrutement et formation du personnel national pour le SIG.</p>	<p>Le matériel de laboratoire SIG est en cours d'acheminement (scanner, imprimantes spécialisées, etc.)</p>	<p>Un laboratoire SIG est créée et les capacités techniques sont développées au sein du ministère de l'Agriculture pour saisir, stocker, manipuler, analyser, gérer et présenter des données spatiales ou géographiques.</p>	<p>Livraison du matériel SIG prévue au troisième trimestre 2022.</p>	<p>40 %</p>	<p>35 %</p>	<p>Contrat de consultance, devis.</p>
<p>P.2.4.1 - Recrutement et formation du personnel national pour le laboratoire d'analyse des sols</p>	<p>Les travaux de construction du bâtiment de laboratoires SIG et sols ont pris du retard. A l'issue d'une visite programmatique le 11 février 2022, le PNUD a procédé au paiement de la 3-ème tranche pour poursuivre les travaux. Résultats attendus : électricité, pose des gaines, peinture, plomberie, carrelage, assainissements.</p> <p>Le matériel scientifique du laboratoire d'analyse des sols est en cours d'acheminement.</p>	<p>Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère sont renforcées</p>	<p>La fin des travaux de construction du bâtiment de laboratoires à la fin de l'année 2022</p> <p>Livraison du matériel scientifique du laboratoire sols prévue pour le début du quatrième trimestre 2022.</p>	<p>30 %</p>	<p>67 %</p>	<p>Contrat de consultance, rapport d'activité, rapport d'avancement des travaux.</p>
<p>Produit 3 – Paiement du personnel ADAG et Activités d'assurance-qualité PNUD/HACT.</p>	<p>Prise en charge du référent ADAG.</p> <p>Dans le cadre du suivi d'assurance-qualité/HACT, un audit du projet a été conduit par le cabinet d'audit EY au mois de mars 2022.</p>	<p>Les résultats du projet CAFI-2 sont atteints et les capacités techniques de l'ADAG sont renforcées.</p>	<p>Poursuite de la coordination de projet et du suivi HACT.</p>	<p>N/A</p>	<p>53%</p>	<p>Lettre de désignation du référent, rapport d'audit.</p>

C. CNC/PNUD : Appui transitoire à la gestion des données carbonées

Au cours du premier semestre 2022, dans le cadre du partenariat entre le **CNC** et le PNUD, l'activité relative au remboursement de la prise en charge des deux consultant du CNC pour appui aux travaux des PBR et respects des conditionnalités cités dans la LOI est finalisé. Ce travail a notamment permis de pouvoir bénéficier des premiers PBR en juillet 2022 à travers la signature de trois nouveaux documents de programme CAFI-3.

Les activités du deuxième et dernier produit relatif à la mise en place du système d'information pour les sauvegardes (**SIS**), n'ont pas encore débutées. Cependant les Termes de Références de l'administrateur technique et du consultant juridique ont été élaborés pour recrutement dès le deuxième semestre.

Tableau 3 - Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints au S1/2022.

Activités prévues dans le PTBA	Activités/actions réalisées	Résultats attendus	Résultats atteints/prochaines étapes	Réal. Physique en %	Réal. Financière en %	Sources de vérification
P.1.1.1 – Travaux liés aux conditionnalités citées dans l'avenant de la lettre d'intention à savoir le FREL, le SOI et la NDC.	Prise en charge de deux consultants du Conseil National Climat (CNC) pour promouvoir les liens entre les objectifs des programmes CAFI-1 et CAFI-2, ainsi que pour coordonner les initiatives de multiples donateurs et acteurs internationaux.	Les trois conditionnalités citées dans l'avenant de la lettre d'intention à savoir le FREL, le SOI et la NDC sont respectées.	Prise en charge complète des deux agents du CNC. Le travail abattu a notamment permis de finaliser l'ensemble des prérequis pour pouvoir bénéficier des premiers PBR. Cela s'est traduit par la signature de 3 nouveaux programmes CAFI-3 en juillet 2022.	100 %	100 %	Rapport d'activité.
P.1.2.1 – Mettre en place le Système d'Information pour les sauvegardes.	Cette activité n'a pas encore été initiée. Les termes de références de l'administrateur technique et du consultant juridique ont été élaborés.	Les activités nécessaires pour être conforme aux procédures REDD + sont menées.	Recrutement dès que possible.	10 %	0 %	TdR.

Enfin, sur un plan plus général - au cours du premier semestre 2022 – dans le cadre des activités d'**assurance-qualité** du PNUD auprès des partenaires de mise en œuvre, un audit a été réalisé au mois de mars 2022. Le PNUD a transmis à ses partenaires les rapports finaux des auditeurs comprenant différentes recommandations qui permettront de renforcer les capacités des agences. Par ailleurs, un spot-check a été planifié pour le quatrième trimestre 2022.

5. Résultats du Programme

5.1 Contribution aux impacts du cadre de résultats de CAFI et présentation des progrès par effet et produits du programme

Impact 1 : émissions et absorptions

I-1 Emissions (tons of CO2 eq):

La cible était de réduire les émissions du secteur UTCF de 50% à l'horizon 2025 (compared to 2005 levels). Les études ont démontré que les forêts du Gabon absorbent 140 millions de tonnes de CO2 par an et en émettent une trentaine. Depuis l'année de référence 2005, le pays n'a pas encore produit d'étude visant à mesurer les émissions/absorptions du Gabon afin de suivre l'évolution.

I.3 Taux annuel de déforestation et de dégradation (perte d'hectares de forêts vers d'autres utilisations des terres) et de dégradation, exprimés en hectares de forêts et %).

Le projet est encore aux phases de début de mise en œuvre, par conséquent, aucun progrès n'est encore enregistré sur cet indicateur.

Impact 2 : pauvreté et développement durable

I.4 Proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar par jour.

Le Gouvernement compte produire son premier rapport sur le progrès des indicateurs des ODDs cette fin d'année 2022. Ce progrès sera renseigné dans le prochain rapport annuel.

Les changements significatifs à long termes traduits en termes d'impacts sont encore prématurés à mesurer.

Plus largement, dans la logique de la théorie du changement présentée dans le Cadre d'Investissement National (CIN) du Gabon, le présent Programme CAFI-2 vise à produire des effets qui contribueront à générer des impacts positifs : amélioration du bilan GES du secteur de l'UTCF et co-bénéfices de développement.

Cependant, les impacts dépendent aussi de facteurs externes au présent programme qui ne sont pas tous maîtrisables. Aussi, si toutes les conditions sont réunies, les indicateurs d'impact du CIN sont prévus pour être atteints au terme de la mise en œuvre du programme au 31 juillet 2023.

Aussi, le présent programme vise à produire deux effets déjà identifiés dans le CIN du Gabon qui ont été traduits en deux objectifs spécifiques :

- ⇒ **Effet (1)** - Le potentiel de séquestration du carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées et de zones tampons protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo.
- ⇒ **Effet (2)** - Les émissions futures du secteur agricole sont évitées ou minimisées tandis que les besoins de consommation alimentaire du Gabon sont satisfaits. En effet, la capacité du ministère de l'agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres est renforcée afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire.

A chacun de ces deux Effets, correspond un résultat final représenté par divers produits. Pour l'Effet (1), 8 produits ont été définis. Pour l'Effet (2), 4. Le tableau 5 ci-dessous présente le niveau de chaque indicateur à la fin du premier semestre 2022 en rapport à la valeur de référence de 2020.

5.2 Progrès par effet et produits du programme

Voir tableau 1, 2 et 3 ci-dessus.

5.3 Evaluation de la performance du programme sur base des indicateurs du cadre des résultats

Voir tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4 - Suivi des indicateurs de résultats du programme

Résultats	Baseline / situation de référence	Indicateurs	Cible fin programme	Progrès actuel de l'indicateur	Raisons pour les retards ou changements	Activités liées
<p>Effet 1 : Le potentiel de séquestration du carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées et de zones tampons protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo.</p>	<p>Superficie actuelle des zones protégées terrestres.</p>	<p>1- Augmentation de la superficie des forêts bénéficiant d'un statut de protection.</p> <p>2 - Les parcs conservent ou améliorent la biomasse sur pied, les populations d'espèces et les habitats importants.</p> <p>3 - Augmentation du nombre d'hectares de concessions forestières reclassées en tant qu'AP ou forêts HVC.</p> <p>4 - Nombre de conflits entre les villageois et le personnel du parc en ce qui concerne les limites du parc.</p>	<p>1 - Augmentation de 400 000 ha.</p> <p>2 – Maintenir ou améliorer.</p> <p>3 – Augmentation de 500 000 ha.</p> <p>4 – Le moins de conflit possible.</p>	<p>N/A.</p>	<p>N/A.</p>	
<p>Produit 1.1 : Des évaluations de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées et de zones tampons sont effectuées.</p>	<p>Aucun travail de suivi de la biomasse, de la végétation ou des caméras n'a été réalisé et, à quelques exceptions près, il reste beaucoup de travail pour comprendre la répartition des espèces rares et/ou à grande échelle et leurs aires de répartition.</p>	<p>1 – Nombre de rapports de terrain biologique et écologiques et hectares qu'ils couvrent.</p> <p>2 – Nombre de rapports comportant des estimations de la biomasse.</p> <p>3 – Nombre de rapports contenant des estimations des stock carbonés.</p>	<p>La cible n'a pas encore été définie. Sera fait en 2022.</p>	<p>Les premiers rapports de collectes de données sur le terrain seront disponibles à la fin de l'année 2022 pour les zones des Plateaux Batéké et de Mont Fouari. Les 10 agents de terrains qui mèneront les évaluations biologique, faunique, et écologique dans les 4 zones d'AP envisagés sont recrutés. Les missions de terrain seront constituées de 2 équipes, chacune d'elle comprenant : 1 botaniste, 1 spécialiste faune et 3 agents de terrains.</p>	<p>Retard dans la publication des TDR et retard dans l'acquisition du matériel. La grande majorité des équipements demandés, très spécifiques, ne se trouvent pas sur le marché local. Et sur le marché international, la pandémie de la COVID-19 a considérablement ralenti les délais de livraison.</p>	<p>Activités 1.1.1.a, 1.1.1.b, 1.1.1.c, 1.1.1.d, 1.1.1.e.</p>

<p>Produit 1.2 : Les zones écologiques sensibles et les zones à haute valeur de conservation (HVC) sont identifiées.</p>	<p>Certaines enquêtes de base sur les zones HVC ont permis d'identifier des domaines généraux d'importance.</p>	<p>1 - Existence de cartes des zones HVC pour les nouveaux parcs.</p> <p>2 - Existence d'une cartographie des espèces rares et menacées.</p> <p>3 - Inclusion dans la couche de données PNAT HVC.</p>	<p>La cible n'a pas encore été définie. Sera fait en 2022.</p>	<p>La mission du consultant n'a pas encore commencé. Son recrutement doit être effectué dès que possible.</p>	<p>Retard dans la publication des TDR.</p>	<p>Activités 1.2.1.a, 1.2.1.b, 1.2.1.c, 1.2.1.d, 1.2.2.a, 1.2.2.b, 1.2.2.c, 1.2.3.a.</p>
<p>Produit 1.3 : Des études socioéconomiques, y compris la cartographie participative, dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées et des zones tampons envisagées, sont effectuées.</p>	<p>Aucune étude socio-économique ou d'analyse des moyens de subsistance n'a été menée pour les villages vivant à proximité de zones protégées potentielles.</p>	<p>1 - Nombre de rapports techniques spatialement explicites.</p> <p>2 - Nombre d'analyses des moyens de subsistance qui permettent de comprendre la répartition de la population des villages, la structure démographique, les modes d'utilisation des terres et des ressources par les communautés et l'analyse de base des moyens de subsistance.</p> <p>3 – Nombre de villages cartographiés.</p>	<p>La cible n'a pas encore été définie. Sera fait en 2022.</p>	<p>Les premières études socio-économique seront disponibles avant la fin de l'année 2022 pour les zones des Plateaux Batéké et Mont Fouari.</p> <p>Les 2 experts nationaux rendront leur premier livrable – la note méthodologique - au début du quatrième trimestre 2022.</p>	<p>Retard dans la publication des TDR.</p>	<p>Activités 1.3.1.a, 1.3.1.b, 1.3.1.c, 1.3.1.d, 1.3.2.a, 1.3.3.a, 1.3.3.a, 1.3.3.b, 1.3.4.a, 1.3.4.b, 1.3.4.c.</p>
<p>Produit 1.4 : Les informations recueillies à partir d'enquêtes de terrain et enquêtes socioéconomiques sont rassemblées pour formuler une proposition</p>	<p>Les cartes actuelles des zones potentielles d'expansion des zones protégées sont basées sur des tampons géographiques approximatifs et des limites reconnaissables (par exemple, les rivières et les routes) plutôt que sur les facteurs biologiques et sociaux du</p>	<p>1- Nombre de rapports aux décideurs intégrant des couches de données basées sur des facteurs écologiques et socio-économiques.</p> <p>2 - La preuve d'un consensus</p>	<p>Des couches de données informées basées sur des facteurs écologiques et socio-économiques informent les décideurs des régions de conflit potentiel qui ont besoin d'être résolues. La connaissance de la distribution, de l'abondance et</p>	<p>Le consultant national a commencé le travail de recherche et de concertation avec divers parties prenantes (Commission Nationale des Frontières, Conseil National de sécurité). Il rendra sa note méthodologique avant la fin du mois de septembre.</p>	<p>Retard dans la publication des TDR et changement de stratégie de recrutement.</p>	<p>Activités 1.4.1.a, 1.4.2.a, 1.4.2.b, 1.4.2.c, 1.4.2.d, 1.4.3.a.</p>

de parcs transfrontaliers.	paysage.	sur les limites du parc. 3 - La ratification des textes juridiques.	des mouvements des espèces plutôt que les limites définies par l'homme permettent de définir les limites des zones protégées.			
Produit 1.5 : Des consultations publiques sont menées, avec la participation du Congo, et le processus du CPLE pour tous les villages concernés est conclu.	À ce jour, aucun processus de sensibilisation du public ou d'adhésion à la zone protégée proposée n'a été lancé. Le Congo et le Gabon ont engagé des discussions politiques de haut niveau.	1 - Preuve d'un consensus sur les limites du parc 2 - Niveau de satisfaction concernant le processus du CPLE.	La cible n'a pas encore été définie. Sera fait en 2022.	La mission du consultant n'a pas encore commencé. Son recrutement doit être effectué dès que possible.	Retard dans la publication des TDR.	Activités 1.5.1.a, 1.5.1.b, 1.5.1.c, 1.5.2.a, 1.5.2.b, 1.5.2.c, 1.5.2.d, 1.5.2.e, 1.5.3.a, 1.5.3.b.
Produit 1.6 : Une retraite avec le CNAT est organisée pour garantir l'adhésion politique et l'intégration des nouvelles aires protégées au PNAT.	Jusqu'à présent, les discussions ont eu lieu en dehors du CNAT.	1 - Existence d'une décision de la CNAT sur les parcs nationaux transfrontaliers. 2 - Nombre d'autres responsables gouvernementaux inclus dans le processus de planification de l'utilisation des terres à l'échelle nationale.	La cible n'a pas encore été définie. Sera fait en 2022.	Activité non planifiée en 2022.	N/A.	Activité 1.6.1.a.
Produit 1.7 : Les frontières des parcs sont délimitées avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques avec les communautés locales représentatives.	Aucun processus de délimitation n'a eu lieu.	1 - Numéro et coordonnées GPS de la signalisation. 2 - Nombre de communications aux villageois concernant les limites. 3 - Fréquence des patrouilles.	La cible n'a pas encore été définie. Sera fait en 2022.	Activité non planifiée en 2022.	N/A.	Activité 1.7.1.a.

<p>Produit 1.8 : Les parcs sont protégés contre tout empiètement et activités illégales.</p>	<p>Aucune activité d'application de la loi n'a été menée dans les régions de parcs transfrontaliers proposées.</p>	<p>Fréquence des patrouilles.</p>	<p>La cible n'a pas encore été définie. Sera fait en 2022.</p>	<p>Cette activité est prévue en dernière phase du projet.</p>	<p>N/A.</p>	<p>Activités 1.8.1.a, 1.8.1.b, 1.8.1.c, 1.8.1.d, 1.8.1.e, 1.8.1.f, 1.8.1.h, 1.8.1.i.</p>
<p>Effet 2 : Les émissions futures du secteur agricole sont évitées ou minimisées tandis que les besoins de consommation alimentaire du Gabon sont satisfaits. En effet, la capacité du ministère de l'agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres est renforcée afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire.</p>	<p>Le PNAT 0 n'inclut pas de telles études</p>	<p>1 - Prise en compte dans le PNAT1 des études d'aptitude à l'agriculture pour le maïs, le soja, le riz, la banane/les bananes plantains et le manioc. 2 - Prise en compte des cartes pédologiques améliorées dans le PNAT 1.</p>	<p>La cible n'a pas encore été définie. Sera fait en 2022.</p>			
<p>Produit 2.1 : Une unité juridique agricole est créée.</p>	<p>Le MEAPA a une capacité limitée à résoudre les questions juridiques existantes concernant les titres d'occupation des terres et l'absence de sécurité du régime foncier pour les agriculteurs.</p>	<p>1 - Nombre d'agriculteurs participant à des programmes nationaux visant à améliorer la production alimentaire (ZAP) avec une plus grande sécurité d'occupation. 2 - Le nombre de titres fonciers officiels délivrés</p>	<p>Il existe des clarifications et des textes juridiques concernant les titres d'occupation et d'utilisation des terres, le processus officiel d'attribution des droits étant plus rationnel et plus facile à évaluer pour les habitants des zones rurales et</p>	<p>L'unité juridique agricole est créée. Recommandations juridiques et plan de rédaction du projet élaboré. Ateliers et rédaction du projet de loi prévu à partir du S2/2022.</p>	<p>N/A.</p>	<p>Activités 2.1.1.a, 2.1.1.b, 2.1.1.c, 2.1.1.d, 2.1.1.e, 2.1.2.a, 2.1.2.b, 2.1.3.a, 2.1.3.b, 2.1.4.a, 2.1.4.b, 2.1.4.c.</p>

		chaque année.	urbaines qui n'ont pas pu obtenir de titres.			
Produit 2.2 : Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres.	<p>Le MEAPA/ADAG dispose de peu de capacités techniques internes pour s'engager dans le processus PNAT.</p> <p>Les cartes pédologiques existantes sont dépassées et n'ont pas la résolution spatiale requise pour l'optimisation de l'utilisation des terres à petite échelle.</p> <p>Il n'existe pas de capacité SIG pour examiner les bases de données agricoles de manière spatialement explicite, ce qui rend les études d'adéquation agricole à l'échelle nationale impossibles sans aide extérieure.</p>	<p>1 - Existence et utilisation-disponibilité de cartes des sols actualisées.</p> <p>2 - Existence d'une analyse de l'aptitude de l'agriculture pour 5 cultures de primeurs.</p> <p>3 - Preuve de l'utilisation de l'analyse de l'aptitude de l'agriculture pour la décision d'attribution des terres.</p> <p>4 - Nombre de personnes ayant une capacité SIG.</p>	<p>La cible n'a pas encore été définie. Sera fait en 2022.</p>	<p>La cellule d'échantillonnage des sols a procédé à la fixation des points d'échantillonnage dans les sites retenus à cet effet et à la digitalisation des cartes d'échantillonnage par province et par département. Aussi, le groupe élaboré un projet de programme des missions de terrain. Les campagnes seront lancées une fois l'ensemble du matériel livré.</p>	<p>Retard dans l'acquisition du matériel et équipements de terrain pour démarrage des missions (procédure d'acquisition revue et matériel spécifique difficile à trouver sur le marché national)</p>	<p>Activités 2.2.1.a, 2.2.1.b, 2.2.1.c, 2.2.1.d, 2.2.1.e, 2.2.1.f, 2.2.1.g, 2.2.1.h, 2.2.1.i, 2.2.1.j, 2.2.1.k, 2.2.2.a, 2.2.2.b, 2.2.2.c, 2.2.2.d.</p>
Produit 2.3 : Un laboratoire SIG est créé et les capacités techniques sont développées au sein du ministère de l'Agriculture pour saisir, stocker, manipuler, analyser, gérer et présenter des données spatiales ou géographiques.	<p>Il n'existe actuellement aucun SIG ni aucune analyse de données spatialement explicite au sein du MEAPA/ADAG.</p>	<p>1 - Existence d'un laboratoire SIG.</p> <p>2 - Nombre de personnes formées.</p> <p>3 - Il existe des cartes patiemment explicites, fournissant des informations spatialement explicites pour un nombre quelconque d'initiatives de transformation de l'agriculture (par exemple, zones ZAP, titres fonciers délivrés, études d'adéquation de l'agriculture, rendements des cultures, mauvaises récoltes, rapports de raids sur les cultures, etc.)</p>	<p>Un laboratoire SIG, doté d'un personnel technique bien formé, d'ordinateurs, d'imprimantes, de serveurs et de systèmes d'archivage des données, existe et est engagé dans le processus PNAT. Des cartes spatialement explicites existent, fournissant des informations spatialement explicites pour un nombre quelconque d'initiatives de transformation de l'agriculture (par exemple, zones ZAP, titres fonciers délivrés, études d'adéquation de l'agriculture, rendements des cultures, mauvaises récoltes, rapports de raids sur les cultures, etc.)</p>	<p>Les travaux de construction du bâtiment abritant le futur laboratoire SIG ont pris du retard. Fin des travaux prévus avant la fin de l'année 2022.</p> <p>Le processus d'achat du matériel SIG pour équiper le laboratoire est en cours (Logiciel ARGIS, GPS, drone, matériel informatique, etc.). Livraison prévue pour le troisième trimestre 2022.</p> <p>Le personnel SIG est recruté. Un manuel de formation de renforcement des capacités a été élaboré par l'Expert et mis à disposition du personnel. Des formations de renforcement de capacités auront lieu au cours du troisième et quatrième trimestre 2022, une fois le matériel et l'infrastructure livré.</p>	<p>Retard dans les travaux de construction du bâtiment de laboratoires (retard paiements 1^{ère} et 2^{ème} tranche, puis retard dans la livraison du matériel).</p> <p>Retard dans l'acquisition du matériel. Marché international, délais de livraison plus long.</p>	<p>Activités 2.3.1.a, 2.3.1.b, 2.3.1.c.</p>

<p>Produit 2.4 : Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère de l'Agriculture pour évaluer la fertilité des sols pour l'activité agricole sont renforcées.</p>	<p>Le MEAPA/ADAG s'est engagé dans un programme visant à améliorer les capacités des laboratoires sols au niveau national - mais les fonds sont limités. Une analyse des lacunes visant à identifier les besoins supplémentaires et les synergies entre les agences est en cours.</p>	<p>1 - Existence d'un laboratoire des sols.</p> <p>2 - Nombre de besoins et analyse des lacunes.</p> <p>3 - Existence d'inventaires préliminaires pour identifier les besoins en équipements de laboratoire.</p>	<p>Il existe un laboratoire pédologique, dont le MEAPA/ADAG sont des partenaires collaborateurs, qui couvrent collectivement les besoins en analyse des sols de l'ambitieuse initiative de transformation agricole du Gabon.</p>	<p>Les travaux de construction du bâtiment abritant le futur laboratoire d'analyse des sols ont commencé en juillet 2021 et seront finalisés avant la fin de l'année 2022.</p> <p>Livraison prévue au quatrième trimestre 2022 pour le matériel scientifique pour équiper le laboratoire sols.</p> <p>Le personnel sols est recruté. Un manuel de formation pratique en renforcement des capacités a été élaboré par les pédologues et mis à disposition de leurs assistants. Des formations de renforcement de capacités auront lieu au cours du troisième et quatrième trimestre 2022, une fois le matériel et l'infrastructure livré.</p>	<p>Retard dans l'acquisition du matériel. Marché international, délais de livraison plus long.</p>	<p>Activités 2.4.1, 2.4.2, 2.4.3, 2.4.4, 2.4.5, 2.4.6, 2.4.7.</p>
---	---	--	--	--	--	---

5.4 Contribution du programme à l'atteinte des Indicateurs du cadre de résultats de CAFI

Tableau 5 - Progrès vers les indicateurs CAFI couverts par le programme.

Indicateur CAFI ¹	Ligne de base (ou date à laquelle elle sera renseignée)	Cible (LOI ou programme approuvé)	Fréquence de reporting prévue	Progrès réalisé par le programme	
				Entre janvier et juin 2022	De manière cumulative depuis le début du programme
Effet 1 – L'agriculture empiète moins sur les terres forestières					
A.E.1 – Surface de forêt convertie en agriculture (en hectares) – en distinguant l'agriculture commerciale de l'agriculture sur brûlis.	Entre 2010 et 2015, 19,187 hectares net perdus à l'intérieur de concessions agro-industrielles.	Gabon Loi : plafond annuel de 10,000 hectares	Annuelle	2021 à considérer comme première année de lancement et d'exécution du projet. Les progrès réalisés seront visibles à partir d'Année 2 et Année 3.	N/A

¹ Disponible ici : <http://www.cafi.org/sites/default/files/2021-07/Cadre%20de%20ME%20re%CC%81vise%CC%81%20de%20CAFI%20-%2025%20Octobre%202019%20FINAL%20-%20Web%20site.pdf>

<p>A.E.2 – Existence, application et contrôle de cadres politiques et légaux qui limitent la conservation des forêts en concessions agricoles.</p>	<p>Ligne de base en cours d'élaboration (stratégie huile de palme + 4 autres cultures et analyse du PNAT V0).</p>		<p>Annuelle</p>		
<p>A.E.3 – Productivité (en tonnes/hectares et pour chaque culture) sur les surfaces appuyées par le programme.</p>		<p>La productivité sur les surfaces appuyées est plus importante que sur les surfaces que ne le sont pas.</p>	<p>Année 2 du programme</p>		
<p>Effet 7 – La gouvernance du processus est effective, multi sectorielle et multi acteur.</p>					

G.E.1 – Qualité de la représentation et participation de société civile (y compris les peuples autochtones et indigènes) dans les décisions sur le plan d'investissement, ses programmes et leur suivi.		CNAT	Tous les 2 ans	2021 à considérer comme première année de lancement et d'exécution du projet. Les progrès réalisés seront visibles à partir d'Année 2 et Année 3.	N/A
---	--	------	----------------	---	-----

5.5 Contribution du programme à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Tableau 6 - Progrès vers les Jalons de la LOI

N°	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis		Points d'attention particulière	Solutions proposées
		Sur la Période Janvier-juin 2022.	De manière cumulative depuis le début du programme		
1.c	Élaboration et adoption de lignes directrices et de définitions nationales pour veiller à ce que les forêts à « haut stock de carbone » (HSC) et à « haute valeur de conservation » (HVC) ne soient pas converties à d'autres usages, conformément au consensus qui est en train de se dégager au niveau international et aux meilleures pratiques.	2021 à considérer comme première année de lancement et d'exécution du projet. Les progrès réalisés seront visibles à partir d'Année 2.	N/A	N/A	N/A

1.e	Établissement d'une méthodologie et d'une feuille de route visant à assurer la participation et le consentement préalable, libre et éclairé des populations et communautés traditionnelles habitant la forêt aux décisions relatives à l'affectation du territoire.				
1.h. ii	Un sommaire des processus de consultation et des mesures mises en œuvre pour répondre aux préoccupations actuellement décrites au titre de l'activité 1.5 du Cadre d'investissement national.				
1.i	Rapport sur l'avancement des activités de cartographie portant sur l'adaptabilité des terres à un usage agricole, à l'extraction minière, la conservation, la vulnérabilité au climat et à l'exploitation durable des ressources naturelles.	Rapport d'activité avec fixation des points d'échantillonnage dans les sites retenus à cet effet et digitalisation des cartes d'échantillonnage par province et par département.			
2.g	750 et/ou 29% des villages cartographiés (équivalent à 29 % de la totalité des villages).				

6. Résultats du Programme

Résultats	Budget Total (USD)	Budget Total 2022	Dépenses semi-annuel 2022 (USD)	Solde au 31/012/2021	Taux de décaissement sur la période de rapportage (%)
Effet 1 – ANPN : Expansion des aires protégées.					
Produit 1.1. Evaluations de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées et de zones tampons sont effectuées	2803718	991845	112470,44	879374,56	
Sous-produit ou activité 1.1.	281078	163671	11316,08	152354,92	7%
Sous-produit ou activité 1.2	74000	62400	0	62400	0%
Sous-produit ou activité 1.3	573640	233680	0	233680	0%
Sous-produit ou activité 1.4	125400	63000	12,19	62987,81	0%
Sous-produit ou activité 1.5	520000	136750	0	136750	0%
Sous-produit ou activité 1.6	27000	0	0	0	0%
Sous-produit ou activité 1.7	150000	0	0	0	0%
Sous-produit ou activité 1.8	867600	250944	40747	210197	16%
Produit 2.1: Paiement du personnel ANPN et activités d'assurances-qualité PNUD.					
Sous Total Produit 2.1.	185000	81400	60395,17	21004,83	74%
Total ANPN :	2803718	991845	112470,44	879374,56	11%
Effet 2 ADAG/PNUD -Optimisation de l'utilisation des terres					
Produit 2.1: Création d'une unité juridique pour faciliter la résolution des questions relatives au régime foncier et aux permis agricoles	1840048	1131843	358324	773519	
Sous-produit ou activité 2.1	224374	121287	11285,36	110001,64	9%
Sous-produit ou activité 2.2	552280	317235	74227,69	243007,31	23%
Sous-produit ou activité 2.3	276600	335000	137654,12	197345,88	41%
Sous-produit ou activité 2.4	562294	269321	174349,81	94971,19	65%
Produit 3.1.- Paiement du personnel ADAG et activités PNUD.					
Sous Total Produit 3.1	224500	89000	30440,98	58559,02	34%
Total ADAG:	1840048	1131843	358324	773519	32%
CNC / PNUD					
Produit 1.1 - Respecter les trois conditionnalités citées dans l'avenant de la lettre d'intention à savoir le FREL, le SOI et la NDC	150000	80000	2142,36	77857,64	
Sous-produit ou activité 1.1	80000	15000	0	15000	0%
Sous-produit ou activité 1.2	55000	60000	0	60000	0%
Produit 3.1.- Paiement du personnel CNC et activités PNUD.					
Sous Total Produit 3.1	15000	5000	2142,36	2857,64	43%
Total CNC:	150000	80000	2142,36	77857,64	3%

Tableau 8 - Suivi des contrats des ALE/PLE.

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Montant	Date signature contrat	Date début des travaux	Délai Exécution Prévu	Commentaires
ADAG						
1	Consultant Juridique	4500 USD/mois	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	01-juil-21	8 mois	N/A
2	Assistant juriste	500 USD/mois	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	01-juil-21	6 mois	N/A
3	Assistant juriste	500 USD/mois	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	01-juil-21	6 mois	N/A
4	Pédologue senior	4500 USD/mois	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	01-avr-21	12 mois	N/A
5	Assistant échantillonnage des sols.	1667 USD/mois	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	N/A.	12 mois	N/A
6	Assistant échantillonnage des sols.	1667 USD/mois	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	N/A	12 mois	N/A
7	Assistant échantillonnage des sols.	1667 USD/mois	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	N/A	12 mois	N/A
8	Assistant échantillonnage des sols.	1667 USD/mois	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2023	N/A	12 mois	N/A
9	Assistant échantillonnage des sols.	1667 USD/mois	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	N/A	12 mois	N/A
10	Expert en analyse spatialement explicite de l'hétérogénéité des sols.	4500 USD/mois	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	01-avr-21	4 mois	N/A

11	Expert en SIG pour la réalisation d'une analyse de l'aptitude à l'agriculture pour 5 cultures prioritaires	4500 USD/mois	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	01-avr-21	12 mois	N/A
12	Personnel Laboratoire SIG	1250 USD/mois	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	N/A	36 mois	N/A
13	Personnel Laboratoire SIG	1250 USD/mois	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	N/A	36 mois	N/A
14	Personnel Laboratoire SIG	1250 USD/mois	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	N/A	36 mois	N/A
15	Personnel Laboratoire SIG	1250 USD/mois	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	N/A	36 mois	N/A
16	Expert Laboratoire d'analyse des sols	2000 USD/mois	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	01-avr-21	24 mois	N/A
17	Expert Laboratoire d'analyse des sols	2000 USD/mois	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	01-avr-21	24 mois	N/A
18	Assistant Laboratoire d'analyse des sols	500 USD/mois - 1000 USD/mois (COFIL)	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	01-avr-21	36 mois	N/A
19	Assistant Laboratoire d'analyse des sols	1000 USD/mois	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	01-avr-21	36 mois	N/A
20	Référent	1000 USD/mois - 1200 USD (COFIL 2022)	Lettre officielle de désignation 12 juin 2020	01-juil-20	36 mois	N/A
21	Secrétaire	892 USD/mois	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	05-avr-21	06 mois	N/A
22	Chauffeur	832 USD/mois	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	05-avr-21	12 mois	N/A
23	Chauffeur	832 USD/mois	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2023	05-avr-21	12mois	N/A
24	Prestataire construction bâtiment laboratoires SIG et sols.	94122 USD	23-mars-21	01-juil-21	03 mois	Retard exécution des travaux contrat initial sera amendé en 2022.

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Montant	Date signature contrat	Date début des travaux	Délai Exécution Prévu	Commentaires
ANPN						
1	Référent	1000 USD/mois – 1200/mois (COFIL 2022)	Lettre officielle de désignation 08-mars-2021	08 mars 2021	N/A	N/A
2	Assistant de terrain	524 USD/mois	A signer	Asap	12 mois	N/A
3	Assistant de terrain	525 USD/mois	A signer	Asap	12 mois	N/A
4	Assistant de terrain	526 USD/mois	A signer	Asap	12 mois	N/A
5	Assistant de terrain	527 USD/mois	A signer	Asap	12 mois	N/A
6	Assistant de terrain	528 USD/mois	A signer	Asap	12 mois	N/A
7	Assistant de terrain	529 USD/mois	A signer	Asap	12 mois	N/A
8	Technicien Faune	1500 USD/mois	A signer	Asap	12 mois	N/A
9	Technicien Faune	1500 USD/mois	A signer	Asap	12 mois	N/A
10	Botaniste	1800 USD/mois	A signer	Asap	12 mois	N/A
11	Botaniste	1800 USD/mois	A signer	Asap	12 mois	N/A
12	Expert socio-éco	3000 USD/mois	A signer	Asap	12 mois	N/A
13	Expert socio-éco	3000 USD/mois	A signer	Asap	12 mois	N/A
14	Assistant socio-éco	1500 USD/mois	A signer	Asap	12 mois	N/A
15	Assistant socio-éco	1500 USD/mois	A signer	Asap	12 mois	N/A
16	Assistant socio-éco	1500 USD/mois	A signer	Asap	12 mois	N/A
17	Assistant socio-éco	1500 USD/mois	A signer	Asap	12 mois	N/A
18	Assistant communication	1000 USD/mois	A signer	Asap	12 mois	N/A

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Montant	Date signature contrat	Date début des travaux	Délai Exécution Prévu	Commentaires
CNC						
1	Assistant de coordination des programmes CAFI	2500 USD/mois	01/06/2020 - Avenant au contrat a été établi	01-juin-21	12 mois	N/A
2	Expert-Consultant en IGES	2500 USD/mois	01/06/2020 - Avenant au contrat a été établi	01-juin-21	12 mois	N/A

a) Mobilisation de ressource supplémentaires du programme REDD+ ou interventions d'autres partenaires.

Aucune ressource supplémentaire n'a été mobilisée.

b) Assurance-qualité du projet : audit, spot-check.

Dans le cadre du HACT et du plan d'assurance qualité du PNUD, un **audit** a été conduit au mois de mars 2022. Les rapports finaux sont disponibles et ont été transmis aux partenaires de mises en œuvre.

Un nouveau spot-check est planifiée pour le 4-ème trimestre 2022.

c) Révisions au budget du programme.

Deux révisions budgétaires ont été réalisées pour l'ANPN et l'ADAG au mois de juin 2022. ADAG = \$1,131,843 et ANPN = \$991,845.

7. Gestion participative

Au 30 juin 2022, l'état d'avancement du programme ne permet pas encore de mesurer encore la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet (OSC, peuples autochtones, etc.). En effet, si les premiers travaux ont commencé, les premiers ateliers et mission de terrains visant justement une participation pleine et contributive de diverses parties prenantes ne commenceront qu'à partir du deuxième semestre 2022. Les premiers enseignements seront présentés dans le rapport annuel 2022.

8. Thèmes transversaux

8.1. Gouvernance

➤ La **composition du Comité de Pilotage (COFIL)** du programme CAFI-2 est la suivante :

⇒ **La Présidence du COFIL** :

- Un représentant du Ministère de l'Economie et de la Relance.

⇒ **Les membres décisionnaires** :

- Le ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat, et du Plan d'Affectation des Terres ;
- Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- L'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) ;
- L'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG) ;
- Le Conseil National Climat (CNC) ;
- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- Un représentant des ONG.

⇒ **Les membres observateurs** :

- La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) ;
- Le Secrétariat CAFI.

Le **05 novembre 2020**, s'est tenu le premier COFIL du programme CAFI-2. Les décisions importantes prises à cette occasion sont :

- **Le PTBA de l'ADAG a été approuvé ;**
- **Le PTBA du CNC n'a pas été approuvé**, le COFIL a demandé au CNC de réévaluer ses dépenses tout en tenant compte du budget prévisionnel parce qu'il n'est pas judicieux

d'intégrer des activités qui n'ont pas été budgétisés dans le Prodoc entraînant un dépassement budgétaire ;

- **Le PTBA de l'ANPN n'a pas été approuvé** du fait qu'il ait largement dépassé le seuil initial prévu et que certaines activités importantes du programme ont été sous-évalués lors des révisions budgétaires. Il a donc demandé aux entités de réévaluer leurs dépenses tout en tenant compte du budget prévu par le Prodoc. Aussi, compte tenu des budgets prévus déjà déficitaires, il est judicieux de revoir l'ensemble des lignes budgétaires afin de s'assurer de rester dans les limites du budget. La représentante du Secrétariat CAFI a informé les membres du COPIL que les augmentations de plus de 20 % entre les budgets des effets doivent être portés à la connaissance du Secrétariat CAFI.

Le **19 novembre 2020**, s'est tenue une session extraordinaire du COPIL du programme CAFI-2. Les décisions importantes prises à cette occasion sont :

- **Le PTBA du CNC a été approuvé.**

Le **09 mars 2021**, s'est tenu une deuxième session extraordinaire du COPIL du programme CAFI-2. Les décisions importantes prises à cette occasion sont :

- **Le PTBA de l'ANPN a été approuvé.**

Le **28 avril**, s'est tenu le deuxième COPIL du programme CAFI-2. Les décisions importantes prises à cette occasion sont :

- Le PTBA de l'ANPN a été approuvé. Budget Année-2 de \$1,623,245. Les principaux changements à noter sont : la prise en charge d'un référent ANPN et la création d'une ligne d'activité pour mission de repérage avant les missions de terrain. Le COPIL a par ailleurs noté le retard dans le démarrage des activités pour ce projet, et inviter les partenaires à accélérer nettement la mise œuvre.
- Le PTBA de l'ADAG a été approuvé. Budget Année-2 de \$1,196,813. Les principaux changements à noter sont : le renforcement de la ligne d'activité relative à l'acquisition du matériel de laboratoire SIG ; l'alignement de la bonification du référent ADAG avec celle du référent ANPN ; la création d'une ligne d'activité pour le fonctionnement et la maintenance des laboratoires SIG et sols.
- Le PTBA du CNC a été approuvé. Budget Année-2 de \$80,000.

➤ Au sein des **agences de mises en œuvre des activités** :

- ⇒ **ANPN** : M. Christian TCHEMAMBELA, Secrétaire Exécutif. M. Nestor BOUENGUE, Référent ANPN, assure l'interface entre le PNUD et l'ANPN.
- ⇒ **ADAG** : M. Rolexin NGANGORI ADAMAS, Directeur Général. M. Lazare OSSENDE-ESSANGA, Référent ADAG, assure l'interface entre le PNUD et l'ADAG.
- ⇒ **CNC** : M. Tanguy GAHOUMA BEKALE, Secrétaire Permanent. Mme. Alvina OWONO ESSONO, Référent CNC, assure l'interface entre le PNUD et le CNC.

8.2. Genre

Le PNUD, s'engage à faire de l'égalité des sexes, un droit humain fondamental et une nécessité pour un monde durable, une réalité. L'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes sont essentielles à la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, qui envisage un monde "de respect universel des droits de l'homme et de la dignité humaine" dans lequel "chaque femme et chaque fille jouit de la pleine égalité des sexes et où tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques à leur autonomisation ont été éliminés". Dans le cadre de l'exécution du programme CAFI-2, c'est notamment dans la force de travail recrutée que les contributions à l'aspect genre sont orientées.

8.1. Peuples Autochtones

Le Programme CAFI-2 comprend une forte composante socio-économique pour garantir que toutes les utilisations des terres et tous les droits exercés par les populations rurales tributaires des forêts sont pris en compte et intégrés dans les propositions de parcs. Un **processus complet CPLE** a été budgétisé et sera entrepris en 2022 dans le cadres des activités de l'ANPN (Produit 1.3).

8.2. Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)

Le Programme CAFI-2 notamment pour la composante (2) « Optimisation de l'utilisation des terres » mis en œuvre par l'ADAG, a la volonté de renforcer les capacités et de transférer des compétences en SIG et analyse des sols à du jeune personnel national. Plus largement, à moyen terme, le programme touchent particulièrement les femmes et les jeunes en leur donnant les moyens d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.

8.3. Respect de normes environnementale et sociale

Au cours de l'élaboration du Programme, des réflexions sur la gestion environnementale et sociale ont été menées. Les activités prévues dans le Programme ne sont pas directement associées à des risques importants d'effets environnementaux ou sociaux.

a) Etude d'impact environnementale et sociale

Aucune étude de ce type n'a été réalisée durant la période.

b) Mesures prises afin d'assurer le respect des sauvegardes

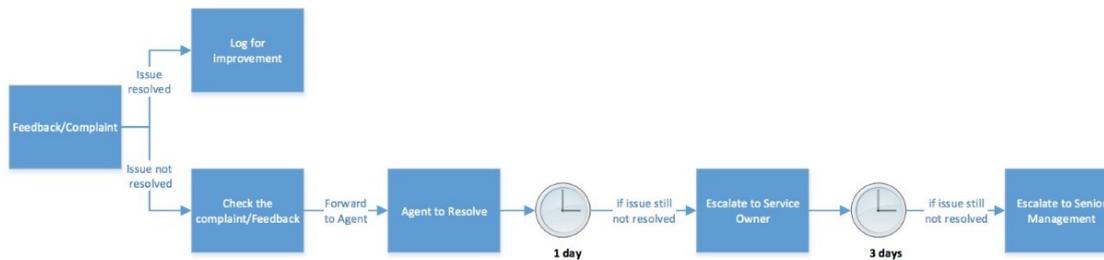
Tableau 9 - Suivi des mesures/principes de sauvegardes.

	Les réalisations
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)	Le programme participe pleinement au renforcement de la conservation des forêts et de leur biodiversité en étendant les limites des zones protégées et en reclassant plusieurs zones sous permis forestiers actuels.
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)	Le programme est porté par le gouvernement, il tient donc pleinement compte de la législation et de la souveraineté nationales. Aussi, le PNUD agit comme partenaire d'exécution et contribue aussi pleinement à l'atteinte de ce principe à travers son suivi d'assurance-qualité auprès des partenaires de mises en œuvre.
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)	
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancun f ; IFC norme 1)	
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones	Le programme CAFI 2 comprend une forte composante socio-économique afin de s'assurer que l'utilisation traditionnelle des terres et les droits pratiqués par les populations rurales dépendantes de la forêt sont pris en compte et intégrés dans les propositions de parcs. Les TDR de la cellule socio-économique ont été élaborés en prenant en compte cette dimension dans les résultats attendus. Un processus complet de CLIP sera mené pour les nouvelles zones protégées une fois le personnel recruté à partir du deuxième trimestre 2022
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)	
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c)	
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;	
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	Le programme a une dimension nationale et ne déplace pas les émissions au Gabon.
C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail	

c) Gestion des plaintes et recours

Un mécanisme de réclamation formel est en cours d'établissement pour les zones protégées, afin de s'assurer que les communautés locales vivant à proximité de ces zones disposent d'un processus sûr et formel par lequel leurs préoccupations concernant le programme ou ses impacts potentiels peuvent être officiellement traitées. Cela se fera dans le cadre du processus de CLEP social défini dans le document du programme CAFI 2.

De façon plus général, les procédures du PNUD encadrent aussi la gestion des plaintes à travers un mécanisme spécifique :



1 - Recording of Complaints

Complaints should be directed to the Quality Assurance Specialist either verbally (which might be requested to be put in writing) or in writing through different channels:

- Customer Thermometer: captures user satisfaction after the close of an incident or a request. The user can flag their satisfaction with Excellent (Gold), Good (Green), Poor (Yellow), Extremely poor (Red), and provide comments on what went wrong.
- Suggestion box: available under ITM intranet to provide a venue for suggestions and feedback. Also, complaints can be posted there.
- Email : emails can be sent to service owners, ITM director or others, which then should be directed to the quality assurance specialist for further coordination.

AT a minimum, the following information should be included :

- Description of the complaint
- Customers and users that are / have been affected
- Chronology of events ∅ Impact of the event being complained about
- Named IT support staff (if applicable)

Further documentary evidence may be provided if available.

The Quality Assurance Specialist will route the complaint to the agent to resolve the complaint to the complainant's satisfaction and communicate progress throughout the lifecycle of the complaint to the complainant.

If the complaint is not resolved to the complainant's satisfaction or addressed within 1 working days, it will be escalated to the Service Manager. If the complaint is still not resolved within 3 working days, it will be escalated to the senior management.

2. Investigation

The focal point working on the complaints will speak to both the complainant, and any IT staff involved and gather and document appropriate and relevant additional evidence regarding the subject of the complaint. The additional information and evidence are needed for better understanding of the issue. Information gathered during this stage will be used in resolving the complaint. This information will always be confidential.

3 - Resulting Action

The Quality Assurance Specialist will route the complaint to the IT Service Desk Agent which will aim to resolve the complaint to the complainant's satisfaction within 1 working days and communicate progress throughout the lifecycle of the complaint to the complainant through UNAll portal <https://undp.service-now.com/unall>.

4 - Reporting A summary report will be produced by the IT Service Desk Manager setting out:

- The details of the original complaint
- The investigation carried out and evidence obtained
- The conclusions reached as to whether the complaint is justified
- The actions to be taken in the light of the conclusions

This report will be provided to the complainant and any IT staff members that are impacted by the complaint and feedback sought in writing. Any amendments made to the report as a result of feedback will also be shared with the interested parties.

5 - Closure of Complaints

Once the complaint is fully acted upon, the complainant and immediately affected customers are notified for validation. Upon receiving confirmation, the complaint is then updated with resolution details and closed subsequently. All updates are logged in UNAll <https://undp.service-now.com/unall>

6 - Escalation

As agreed in the SLA, escalation is triggered by: 1- The user: Users wishing to escalate the priority of an incident or service request, should do so by informing the IT Service Desk in the first instance and then write to the Quality Assurance Specialist who will route the escalation internally.

2- Timer: If there is no resolution achieved within 1 days, the complaint is escalated to the Service Manager who will investigate the relevant details relating to the incident or service request, check the history and come with a resolution which will be communicated with the user. If the complaint remained unsolved for more than 3 days, further escalation will be raised to the ITM senior management (Director and Deputy Director) who will have the final decision.

A record of escalations will be maintained by the PMO office, together with the investigation carried out on each request and the decision reached. This information will be referred to periodically when reviewing priority guidelines and general improvements.

7 - Procedure Review

The number and subject of service complaints will be reviewed on a regular basis by the ITM management team, any trends identified or actions arising from this analysis will be input to the service improvement plan.

9. Gestion des risques :

9.1. Matrice de suivi et de gestion des risques du programme

Un travail d'identification et d'évaluation des principaux risques du programme a été conduit au moment de l'élaboration du CIN du Gabon, puis complété lors de l'étude de faisabilité du programme.

Lors de l'élaboration du document de projet, une matrice des risques comprenant une identification des mesures potentielles d'atténuations avait été élaborée à cet effet. Elle permettait de dégager les principaux risques majeurs et mesures d'atténuation.

Le tableau ci-dessous présente le suivi des risques du projet :

Tableau 10 – Matrice de suivi et de gestion des risques du programme

Identification des risques				Mesure d'atténuation / Traitement du risque		
Catégorie de risque	Notation du risque (1 à 4)	Description du risque	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) par rapport au dernier rapport	Action au 30/06/2022	Responsabilité	Délai de la mesure d'atténuation
Risques liés à l'environnement opérationnel (risque pays)						
1 - Politique et gouvernance	1	L'État gabonais est attaché au développement durable et s'est engagé dans une stratégie politique et stratégique de développement durable de haut niveau.	Stable	Aucune mesure d'atténuation requise.	COFIL, PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.
2 - Histoire récente du pays, principes de stabilité politique, qualité de l'administration publique et engagement de l'État à l'égard du projet	2	Les ministres actuels de l'Agriculture et de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement sont exceptionnellement dévoués et engagés dans l'élaboration du Programme. Si ces ministres devaient être remplacés, il y a un risque que cela ralentisse la mise en œuvre du Programme.	Stable	Pas d'intervention nécessaire. Le MFME et MAA sont parfaitement engagés dans la mise en œuvre du programme.	COFIL, PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.
3 - Société	2	La pauvreté rurale et la marginalisation historique de la politique nationale de conservation couplées à un accès limité à l'information dans une grande partie du pays pourraient conduire à des situations conflictuelles en lien avec toutes les initiatives portant sur la politique forestière, la conservation et l'agriculture.	Stable	Création de parcs transfrontaliers : une part importante du budget est consacrée à l'embauche et à la formation d'équipes socioéconomiques chargées de mener des enquêtes afin de s'assurer que l'utilisation des terres et les besoins économiques des populations locales sont pris en considération. Un processus CPLE complet sera également entrepris. Il est prévu que la société civile joue	COFIL, PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.

		<p>Les populations vivant à proximité des extensions de parcs transfrontaliers proposées pourraient rejeter lesdites propositions.</p> <p>L'absence de droits fonciers et une certaine insécurité juridique quant à aux titres d'occupation et aux permis agricoles pourraient empêcher les populations de s'engager dans le processus de transformation agricole.</p>		<p>un rôle important dans le cadre du plan d'activités du Programme et des fonds ont été prévus à ceteffet.</p> <p>Une unité juridique dédiée à la résolution des problèmes de permis et de régime foncier susceptibles d'avoir un impact sur le succès de la transformation agricole a été recrutée dans le cadre de l'activité de l'Objectif 2 définie dans le Programme.</p>		
4 - Sécurité	2	Le Gabon est un pays historiquement stable et sûr, le risque d'insécurité est faible.	Stable	Les activités ont été conçues pour faire en sorte que même si la situation politique devient tendue ou complexe, les activités techniques (qui se déroulent principalement sur le terrain et avec le soutien d'experts techniques externes) peuvent être réalisées dans les délais impartis.	COFIL, PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.
5 – Capacités de la société civile	2	La compréhension des défis de la cartographie des ressources naturelles et la garantie d'un processus CPLE approprié nécessiteront un renforcement supplémentaire des capacités de la société civile gabonaise. Les groupes auront besoin d'un soutien financier, technique ou en ressources humaines pour contribuer à ces efforts	Stable	Des activités de renforcement des capacités des participants de la société civile sont prévus dans le projet.	COFIL, PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.
6 - Fraude et corruption systémiques	3	La fraude et la corruption ont été mises en évidence comme risque considérable pour les projets dans toute l'Afrique.	Amoindri	Dans le cadre du suivi assurance-qualité du PNUD et de sa procédure HACT, des spots check et des audits indépendants annuels sont effectués. Ces mesures permettent de renforcer les capacités des agences nationales et d'atténuer le risque de fraude.	PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.

7 – Gestion économique	2	Une faible capacité institutionnelle à gérer et à comptabiliser les fonds en utilisant des normes de vérification et de notification acceptées au niveau international pourrait donner lieu à des difficultés dans la gestion économique des fonds du Programme.	Amoindri	Application stricte des procédures du PNUD permettant de limiter au maximum le risque de mauvaise gestion. Mise en place de séances de renforcement des capacités trimestrielle auprès des partenaires de mises en œuvre.	PNUD, Agences de mises en œuvre	Tout au long de la durée du projet.
Risques liés au projet						
8 – Complexité technique	3	Le parc transfrontalier et le renforcement technique des programmes du ministère de l'Agriculture nécessitent des compétences techniques importantes.	Amoindri	Pour la comp.1, des experts ont été recrutés pour renforcer les capacités nationales. Des lignes budgétaires sont aussi prévues dans la comp.2 pour pallier la complexité technique du projet.	PNUD, Agences de mises en œuvre	Tout au long de la durée du projet.
9 – Complexité du projet	3	Les complexités associées à la création de parcs transfrontaliers sont nombreuses – et vont de la complexité de la collecte et de la gestion des données et du dégagement d'un consensus entre les administrations et la population locale sur les questions liées à l'utilisation et aux droits des terres rurales et aux complexités transfrontalières associées aux différends frontaliers avec le Congo. En outre, des problèmes historiquement profonds et complexes concernant la question du régime foncier devront être traités pour assurer le succès de la réforme agricole.	Stable	L'intégration d'un soutien technique ciblé à chaque phase du Programme, couplée aux composantes de renforcement et de transfert de capacités sur mesure et progressifs de ce projet, devrait permettre d'atténuer de manière considérable le risque de complexité technique.	PNUD, Agences de mises en œuvre	Tout au long de la durée du projet.
9 – Dispersion géographique	2	Une large dispersion géographique des populations rurales [et des zones d'impact du programme] pourrait avoir un impact sur le succès à long terme de la transformation agricole, mais ne devrait pas avoir d'impact direct sur les activités définies dans ce Programme. De même, la dispersion géographique des sites proposés pour les parcs posera des défis logistiques.	Amoindri	Des budgets ont été élaborés pour prendre en compte spécifiquement la question de la dispersion géographique des activités de base. A cet effet, 6 véhicules de type 4x4 Land cruiser ont déjà été acquis pour le compte du projet, afin d'assurer le succès du Programme.	PNUD, Agences de mises en œuvre	Tout au long de la durée du projet.

10 – Complexité des arrangements	1	Les activités définies au titre du Programme relèvent carrément du mandat des ministères et agences déterminés dans le cadre du Programme. Le risque que la complexité institutionnelle entrave la mise en œuvre du Programme est donc très limité.	Stable	Aucune mesure d'atténuation requise.		Tout au long de la durée du projet.
Risques liés aux parties prenantes						
11 - Relations avec les donateurs	2	La multiplicité d'organismes donateurs potentiels et actifs aux objectifs institutionnels parfois disparates représente un risque qu'une coordination des synergies ou une communication inadéquate entre les organismes de financement et les ministères et agences gabonais puisse entraîner des tensions dans les relations. En outre, lorsque les organismes donateurs contrôlent de manière excessive plutôt qu'ils ne soutiennent la mise en œuvre du Programme et en assurent la supervision, une répartition des responsabilités entre les partenaires gabonais et ces organismes peut se faire.	Stable	Pas d'intervention nécessaire. Mécanismes de remontée de l'information mis en place.	PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.
12 - Relations multi- ministérielles	1	Les activités définies dans le cadre du Programme sont de nature multi-ministérielle. Les mandats des ministères et des agences ont donc été bien définis lors de l'élaboration du Programme. Les ministres de l'Agriculture et de la Forêt ont été à la fois coopératifs et favorables à la division des programmes et des activités déterminées lors de l'élaboration du présent descriptif de projet. Nous prévoyons un risque multi-ministériel minimal.	Stable	Aucune mesure d'atténuation requise.	COPIL, PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.

Risques liés à l'environnement opérationnel (risque technique)						
13 - Équipes : suffisamment de personnel pour la taille des composantes de gestion technique et financière.	2	Les objectifs ambitieux définis dans ce Programme nécessiteront des ressources humaines hautement engagées et techniquement compétentes à tous les niveaux de sa conception et de sa mise en œuvre. Il existe un risque que nous ne puissions pas identifier et former un groupe de ressources humaines nationales et internationales recrutées sur la base du mérite pour mettre en œuvre toutes les activités exactement dans les délais prévus. Cela pourrait ralentir la mise en œuvre du Programme.	Stable	Des séances de renforcements de capacités sont mis en place et seront accélérés en deuxième et troisième année d'exécution du Programme.	PNUD, Agences de mises en œuvre	Tout au long de la durée du projet.
14 - Membres de l'équipe – compétences vérifiées	2	L'évaluation des compétences d'une grande quantité de ressources humaines représente une entreprise titanesque qui nécessitera des spécialistes ayant une connaissance de la valeur des qualifications présentées dans les CV. Il existe un risque de recrutement inadéquat.	Stable	Les Termes de Références (TDR) élaborés énoncent clairement les compétences de base requises pour chaque poste. Les recrutements ont été effectués de façon rigoureuse sur la base de l'évaluation des compétences et de l'expérience des candidats.	PNUD, Agences de mises en œuvre	Tout au long de la durée du projet.

9.2. Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption	Oui (combien et une brève description de chacune)	Non	Un audit indépendant a été effectué en mars 2022 dans le cadre des procédures HACT du PNUD. Aucun risque significatif n'a été relevé en matière de mauvaise gestion des ressources.
Allégations		X	
Investigations		N/A	
Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants)		N/A	
Exploitation, abus et harcèlement sexuels			N/A.
Allégations		X	
Investigations		N/A	
Sanctions		N/A	

10. Illustration narrative spécifique

L'étude d'extension des aires protégées a démarré avec le recrutement des deux consultants en planification, analyse et affectation des terres. Dans le cadre de cette activité, les consultants fourniront 3 livrables essentiels pour la réussite du projet : (1) une note méthodologique présentant pour chacune des 4 zones identifiées : les contours, défis, et enjeux – d'un point de vue scientifique, juridique, et sécuritaire ; (2) un rapport intermédiaire des études de cartographie participative et un état d'avancement de la collecte des données ; (3) un rapport final faisant ressortir les propositions des zones sensibles de conservation et les aires protégées transfrontalières.

Les 4 zones d'extension des Aires protégées sont : Plateaux Batéké, Mayumba, Mont Fouari, Odzala. De façon générale, la priorité sera donnée à la zone d'extension des Plateaux Batéké compte tenu des travaux déjà bien avancés dans cette zone. En effet, le projet CAFI-2 ne prendra en compte que la partie sud de la zone qui s'étend vers Boumango pour les études de collecte de données sur le terrain – la partie Nord ayant déjà fait l'objet d'études dans le cadre d'un projet menée par Rain Forest Trust. Les consultants souhaitent soumettre à la Commission Nationale d'Affectation des Terres (CNAT) un projet d'extension des aires protégées pour cette zone avant la fin de l'année.



11. Modalités de suivi

Compte tenu de l'échelle nationale du Programme, le **mandat de mise en œuvre des activités** est réparti entre plusieurs agences gouvernementales. Le ministère de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement est le chef de file ministériel du Programme de toutes les activités liées à *l'Effet 1*, l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) étant désignée comme l'agence responsable de la mise en œuvre. Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation est le chef de file ministériel du Programme pour toutes les activités liées à *l'Effet 2*, l'Agence de développement agricole du Gabon (ADAG) étant désignée comme l'agence responsable de la mise en œuvre.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (**PNUD**) agit comme **agence fiduciaire et de supervision du programme**. Dans ce cadre, le PNUD procède aux paiements directs à la demande du partenaire de mise en œuvre et ce conformément au Plan de Travail et aux procédures des Nations Unies.

Aussi, si la responsabilité de mise en œuvre des activités revient à la partie nationale et aux partenaires de mises en œuvre, le PNUD fournit un appui à la gestion du programme à la demande de son partenaire. Ceci est encadré par une Lettre d'accord de **fourniture de service d'appui** signée entre la partie nationale et le PNUD en juillet 2021. A cet effet, à la demande du partenaire le PNUD peut exceptionnellement fournir des services d'appui en matière de : recrutement, achat, formation, etc.

De plus, le PNUD est responsable des activités d'**assurance-qualité** du Programme. C'est dans ce cadre, qu'un spot check a été conduit en novembre 2021, et un audit au mois de mars 2022. Les rapports de spot-check sont des outils mis à la disposition des agences de mises en œuvre afin de renforcer leurs capacités dans plusieurs domaines (comptabilité, mobilisation des ressources, éthique, RH, immobilisation des stock, passation de marché, attribution des contrats, etc.).

Pour couvrir ces activités d'assurance qualité et de services d'appui, le PNUD possède un budget de \$385 500 sur 3 ans approuvé par le COPIL.

Tableau 11 - Etat d'avancement du plan de suivi du programme.

Activité de suivi et évaluation	Nombre réalisé	Résultats et leçons tirées
Visites programmatiques	5	Plusieurs visites programmatiques ont été menées au cours du premier semestre 2022 à l'ANPN et à l'ADAG. Ces visites trimestrielles visent à faire un point sur les dossiers en cours de traitement et revoir les points clés de la mise en œuvre du projet (visite d'avancement des travaux du bâtiment de laboratoires par exemple).
Réunions techniques	10	Dès le premier trimestre 2022, le PNUD et les agences de mises en œuvre ont mis en place une stratégie de suivi rapproché. Des

		réunions techniques bimensuel ont été conduites durant la première partie de l'année.
Rapports	10	Les rapports de réunions sont disponibles.
Evaluations externes	1	Un audit a été conduit en mars 2022. Aucun risque significatif n'a été relevé. Dans le plan d'assurance-qualité 2022 du PNUD, un spot-check est planifié pour la fin du mois de septembre.
Tenue du COPIL	1	Le Comité de Pilotage (COPIL) s'est réuni une seule fois en 2022 en - le 28 avril – afin de valider les PTBA des trois partenaires. Le prochain COPIL aura lieu au premier trimestre 2023.

12. Révisions programmatiques (le cas échéant)

Aucune modification importante n'est à noter durant la première partie de l'année 2022.

13. Communication and promotion

Même stratégie que définit dans le rapport annuel 2021.

Pour communiquer davantage sur les activités de CAFI - depuis 2022 – de nouvelles pratiques ont été mises en place. Par exemple, chaque partenaire de mise en œuvre intègre le logo de CAFI sur tous les documents de projets (livrables, rapport d'activité, etc.).

14. Difficultés rencontrées, mesures prises et leçons apprises

a) Difficultés rencontrées

Les retards dans le recrutement des consultants prioritaires de l'ANPN en 2021 et en début d'année 2022 ont retardé le début des activités - Cependant, ils sont maintenant recrutés et les activités de terrain pourront commencer cette année comme convenu dans le Plan de Travail.

Pour l'ADAG, les difficultés rencontrées concernent le lancement des missions de terrain d'échantillonnage des sols et SIG – retardées par les délais d'acquisition du matériel de terrain. Malgré ces défis, les premières missions pourront aussi commencer avant la fin de l'année 2022.

Plus généralement les difficultés rencontrées sont :

- ⇒ Des ralentissements dans les procédures d'achat et/ou de livraison ;
- ⇒ Le manque de formation des partenaires sur les modalités de gestion des projets du PNUD ;

b) Solutions préconisées

Parmi les solutions préconisées pour pallier les difficultés rencontrées :

- ✓ Poursuivre le suivi régulier auprès des partenaires de mise en œuvre. Ceci permettra de réaliser les activités dans les délais fixés dans le document de projet ;
- ✓ Continuer à organiser des sessions de formation sur les méthodes et procédures du PNUD. Cela permettra d'éviter certains ralentissements dans les différents processus de paiement.

15. Conclusion, recommandations et perspectives S2/2022

En résumé les **avancées importantes au premier semestre 2022** sont :

- ✓ Le recrutement effectif des 10 agents de terrains et 6 consultants socio-éco de l'ANPN ;
- ✓ Le début des travaux des consultants en planification, analyse et affectation des terres ;
- ✓ L'accord signé entre WCS, le PNUD et l'ANPN pour tenue de la formation aux méthodologies d'inventaires des ressources naturelles (IRN) avant lancement des campagnes de terrain ;
- ✓ La suite des acquisitions de matériels et d'équipements divers pour renforcer les capacités techniques de l'ANPN et de l'ADAG ;
- ✓ L'élaboration du rapport de recommandations juridiques pour rédaction du projet de loi ;

Les **perspectives pour le deuxième semestre 2022** sont :

- ⇒ Formation IRN des agents de terrains ;
- ⇒ Lancement des activités des agents de terrains de l'ANPN au niveau des Plateaux Batéké et Mont Fouari ;
- ⇒ Premiers rapports de collecte de données sur le terrain des agents de terrains et des consultants socio-éco ;
- ⇒ Rendu de la note d'orientation méthodologique des 2 experts socio-éco ;
- ⇒ Rendu de la note d'orientation méthodologique des consultants en planification, analyse, et affectation des terres ;
- ⇒ Une proposition de parcs transfrontaliers pour les Plateaux Batéké soumis à la CNAT ;
- ⇒ Finalisation des travaux des laboratoires SIG et d'analyse des sols ;
- ⇒ Premiers ateliers juridiques pour présentation du rapport de recommandations juridiques et rédaction du projet de loi ;
- ⇒ Atelier de lancement des premières missions de terrain SIG et d'échantillonnage des sols et premiers rapports de collectes de données ;
- ⇒ Atelier de formation du personnel de laboratoire SIG ;
- ⇒ Partenariat renforcé entre le PNUD et ses trois partenaires privilégiés l'ANPN, l'ADAG et le CNC.

16. Récapitulatif des livrables et travaux rendus

A. Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)

Aucun livrable rendu au S1. Les livrables attendus avant la fin de l'année sont la note d'orientation méthodologique des consultants en planification, analyse et affectation des terres ; la note méthodologique des experts socio-éco ; le rapport de formation IRN des agents de terrain ; les premiers rapports de collecte de données des agents de terrain et des consultants socio-éco.

B. Agence de développement Agricole du Gabon (ADAG)

- ⇒ Cellule juridique : Rapport de recommandations juridiques ;
- ⇒ Échantillonnage des sols : Rapport d'activités techniques, renforcement des capacités, et formation ;
- ⇒ Analyse spatialement explicite : Rapport d'activités techniques, renforcement des capacités, et formation ;
- ⇒ Analyse de l'aptitude de l'agriculture pour 5 cultures prioritaires : Rapport d'activités techniques, renforcement des capacités, et formation ;
- ⇒ Laboratoire sols et renforcement des capacités techniques : Rapport d'activités techniques, renforcement des capacités, et formation ;
- ⇒ Construction du bâtiment de laboratoires : Rapport d'avancement des travaux du prestataire et du cabinet indépendant FONCIM pour paiement 3^{ème} tranche.

Les livrables attendus avant la fin de l'année sont : les premiers rapports de mission de terrain d'échantillonnage des sols et d'analyse SIG ; les rapports d'ateliers de formation et de renforcement de capacité des assistants de laboratoire SIG et sols.

C. Conseil National Climat (CNC)

Aucun livrable rendu au S1. Le livrable attendu avant la fin de l'année est : la note de cadrage de l'administrateur technique SIS.